

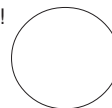
Solidarité Contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !



action POUR QUEVIVE BRUXELLES



Belgique - België
P.P.
1020 Bruxelles 2
1/1480

Edito

Meilleurs vœux pour l'Europe

Au milieu des turbulences de l'actualité sociale et politique, nous sommes interpellés par une forme nouvelle d'adhésion à l'Union Européenne : une « Constitution ». C'est toujours une bonne idée de clarifier le projet qui nous unit, de le rappeler et de le renforcer. Le Collectif, composé d'Européennes et d'Européens convaincus, ne pouvait que s'en réjouir.

Mais il y a un os... de taille... et même plusieurs ! Tout d'abord, la soi-disant Constitution proposée n'est pas suffisamment démocratique : elle émane de gens non élus démocratiquement et ne rappelle pas que tout pouvoir vient du peuple. Il s'agit, il est vrai,

de délégations de pouvoir, légitimes à la base, mais trop déléguées à nos yeux. C'est un peu comme si nous élisions un conseil communal, qui choisirait un bourgmestre, qui désignerait un gouverneur de province, qui désignerait des ministres, qui se diraient légitimement élus et donc maîtres de notre destin. Nous aimerions que ce soit le parlement européen qui propose aux peuples de l'Europe un destin et un avenir commun.



Ensuite, nous ne voulons pas d'une pré-constitution quasi inchangeable - il faut l'accord de 25 pays pour y toucher - composée de centaines de pages, illisible et incompréhensible pour les citoyens qui sont censés y adhérer et s'y référer. Ce n'est donc pas une Constitution.

S'il est vrai que la construction de l'Europe a permis et permet d'éviter des guerres violentes entre nous, elle n'a pas mis fin aux guerres économiques et à l'écrasement des pauvres chez nous et dans le reste du monde. Or cette constitution, que l'on semble nous proposer mais que l'on veut nous imposer,



Sommaire

Plate-forme Stop chasse aux chômeurs	page 4
La chasse est ouverte, mais la résistance ne désarme pas ! (<i>Yves Martens</i>)	4
Un facilitateur sachant faciliter (<i>Yves Martens</i>)	6
Lutter contre la chasse aux chômeurs, c'est aussi protéger son salaire ! (<i>Luca Ciccica</i>)	8
Tu pointes ou tu (te) tires (<i>Raoul Reyers</i>)	11
Témoignages	page 13
Qu'est-ce que tu fais ? (<i>Gérald Hanotiaux</i>)	13
Dégoûté, simplement dégoûté... (<i>Christian Vanderlinck</i>)	15
Echos	page 16
Attac : Appel contre le projet de Constitution européenne	16
A lire, à débattre	page 18
De Bolkestein à la Constitution (<i>Yves Martens</i>)	18
Le problème, ce n'est pas la Constitution ! (<i>Felipe Van Keirsbilck</i>)	19
Le modèle européen menacé (<i>Hugues Le Paige</i>)	20
Le 9 ^{ème} rapport pauvreté dans la région de Bruxelles-Capitale (<i>T.Roesems et A.Perdaens</i>)	21
Constats des personnes à bas revenu qui sont confrontées au surendettement (<i>André Sandra, D.D.</i>)	24
Quelques réactions après la table ronde pauvreté (<i>Yves Martens</i>)	26
Lecture critique du 9 ^{ème} rapport sur l'état de la pauvreté (<i>Jocelyne Talon</i>)	27
Pauvres Statistiques (<i>Thomas Coutrot</i>)	30
Créances alimentaires (<i>Gabrielle Vogt</i>)	32
La Sécu ? C'est à nous ! (<i>Ferre Wyckmans, Raymond Coumont</i>)	36
Agenda	page 38
Annonces	
Le rapport général sur l'état de la pauvreté a 10 ans	page 3
Prime d'installation pour les sans abri	page 31

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s)

Bienvenue au Conseil d'animation

A notre dernière assemblée générale, nous avons décidé de tenir tous les deux mois un conseil d'animation. Celui-ci aura toujours lieu **le dernier mercredi du mois impair** (sauf en juillet!), **de 20 h pile à 22 h poil**... 41 rue Philomène, à 1030 Bruxelles.

Ce conseil d'animation a pour objectif de permettre l'échange d'informations entre les différents groupes actifs sur le terrain de l'exclusion: mieux connaître les actions en cours des un(e)s et des autres, pour être plus forts et plus efficaces. Vous êtes tou(te)s bienvenu(e)s !

Renseignements : Yves Martens, tél. 02-218.09.90 ou <info@asbl-csce.be>

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Luca Ciccica, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, Yves Martens, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt
Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël
Illustrations : Eduard Verbeke
Mise en page : Jean-Michel Melis

Rédaction du journal

Edito (suite)

loin d'ouvrir de nouvelles frontières à la fraternité universelle, marque un repli sur notre continent en le laissant en concurrence avec les autres, prône un armement renforcé et la lutte économique au profit des lois du marché ou des droits du plus fort.

Cette constitution confirme et bétonne une direction déjà dénoncée dans l'Appel fondateur de notre Collectif¹ : « *Chômage et angoisse de perdre son travail ; précarité et exclusion ; (...) ce sont là les conséquences d'une mondialisation de l'économie, fondée sur la libéralisation des marchés, les déréglementations et les privatisations, permettant aux marchés financiers internationaux de se libérer de tout contrôle des Etats.* »

Nous nous sommes informés, nous avons échangé courriels et idées pendant plusieurs semaines, nous nous sommes retrouvés en réunion ouverte à nos membres. Unaniment (à part deux voix pour le « Oui de combat »), nous avons décidé de rejoindre le large front de ceux qui veulent dire non à ce projet de Constitution. Nous voulons une véritable constitution qui reprenne les droits des gens et des peuples, courte, lisible, qui puisse être lue et apprise par nos écoliers, et dont tous nous puissions être fiers. Nous voulons une Constitution qui signifie un espoir et un appel pour que tous les peuples du monde progressent vers la fraternité, la connaissance et la création d'une terre habitable par tous. Nous voulons que cette constitution soit un socle pour nos démocraties et pour la consolidation de notre modèle social.

Nous devons tout faire pour contribuer à l'émergence d'un mouvement social européen fort, coordonné et radicalement attaché à nos idéaux de justice, un mouvement capable de faire amender par différents Etats le Traité actuellement proposé.

Il n'y a aucune urgence à adopter ce traité et aucun danger à le refuser ou à le reporter pour l'améliorer. En cas d'échec de ce projet de Traité, le pire qui puisse arriver - nous devrions plutôt dire le meilleur ! - c'est que cela mettrait un bâton dans les roues de la progression des lois du marché et de la marchandisation - suppression des services publics comme la santé, l'école, l'énergie et les communications.

Notre Collectif a donc décidé de souscrire à l'appel contre le projet de constitution européenne et d'adhérer à la plate-forme initiée par Attac dont vous trouverez le texte et le site dans ce journal².

(1) Voir sur
notre site
l'appel
intégral :
<www.asbl-cse.be>.

(2) « Dire non
au traité
constitutionnel
pour construire
une autre
Europe », page
16.

Henri Solé, président du Collectif
11 décembre 2004

Le Rapport général sur l'état de la pauvreté a 10 ans

Nous vous proposons de venir en débattre avec **Emmanuelle Devillé** (Centre pour l'Egalité des chances) et **Annette Perdaens** (Observatoire de la Santé et du Social), à l'heure où le Centre pour l'égalité des chances prépare le bilan de ces dix années. Emmanuelle Devillé nous parlera aussi de l'évaluation de la première année d'application de la nouvelle loi sur le droit à l'intégration sociale. Vous êtes tou(te)s bienvenu(e)s.

Le 26 janvier à 20h (Conseil d'animation du Collectif)
à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : 02.218.09.90

La chasse est ouverte mais la résistance ne désarme pas !

en bref

Comme les 1^{er} mai et 30 juin, la plate-forme « Stop chasse aux chômeurs » est descendue dans la rue le 18 novembre. Entretemps, l'arrêté royal était passé au Moniteur (début juillet) et une VDB (Freya Vandenbossche) en avait remplacé un autre (Frank Vandenbroucke). Une action menée malgré l'adoption des mesures et avec une implication syndicale en hausse !

Yves Martens,
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion.

(1) Cf. article
page 6.

(2) Cf. article
n°45 page 16 :
Les patrons
demandent, le
gouvernement
les exauce.

Plate-forme chômage

1. Ecouter, sourire, exclure

D'un VDB à l'autre, le style est tout différent mais nous ne nous en laissons conter ni par le sourire de Freya, ni par son sens de l'écoute plus aiguë, ni par sa fibre sans doute plus sociale. Nous ne sommes pas dupes non plus car la nouvelle ministre de l'emploi ne manque pas d'intelligence politique. La veille de notre manifestation, elle rencontrait des chômeurs à Charleroi, et non seulement leur accordait écoute et attention, contrairement à son prédécesseur, mais se voulait aussi très rassurante. Et, depuis la rentrée, elle va répétant que c'était une erreur de communication d'avoir parlé de contrôle alors qu'il s'agit d'accompagnement. Bref, elle cherche à rassurer l'opinion et à démobiliser les sans emploi.

Ce faisant, elle nous fournissait sur un plateau l'objectif majeur de notre manifestation : répéter clairement que le volet fédéral, celui pris en charge par l'ONEM, c'est bien du contrôle, du harcèlement, de la chasse aux chômeurs. Nous avons à nouveau eu une bonne couverture médiatique (Télé Bxl, JT de la RTBF, RTL en radio, Le Soir...) et avons réussi à faire passer ce message.

2. 18 novembre, 14h 500 insubmersibles au RV

Sous une pluie battante et un vent glacial, plusieurs centaines de manifestants se rassemblent, la plupart arborant leurs couleurs syndicales. Les TSE CSC, qui ont

toujours soutenu la plate-forme, avaient mobilisé efficacement et leurs membres venaient de toute la Wallonie et de Bruxelles. Quant à la FGTB, elle était bien sûr représentée par les TSE liégeois, membres de la 1^{ère} heure de la plate-forme, mais aussi par ceux, entre autres, de Charleroi et de Namur. La FGTB de Bruxelles était présente devant le cabinet VDB mais n'a pas souhaité se joindre en tant que telle à la marche qui a suivi.

3. 18 novembre, 14h30

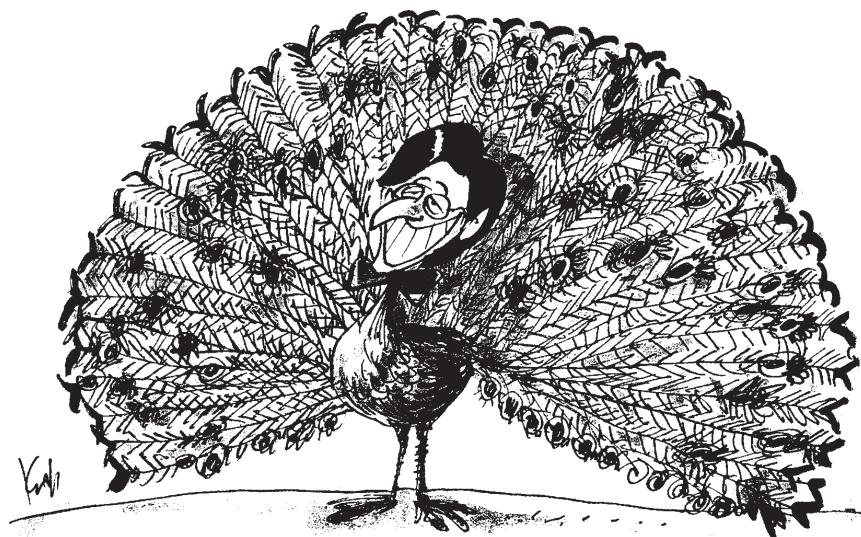
VDB écoute, écoute, mais n'entend pas

La délégation est reçue par le chef de cabinet de Freya Vandenbossche. Celui-ci nous a écoutés avant de nous servir des propos rassurants (lénifiants même), insistant comme attendu sur le volet accompagnement, prétendant même que l'activation par l'ONEM était aussi de l'aide apportée aux chômeurs. Un discours pourtant intenable face aux témoignages de terrain (récoltés par les accompagnateurs syndicaux) que venaient de lui présenter Didier Brissa (TSE FGTB) et Patricia Biard (TSE CSC)¹. Il nous a aussi assuré que la ministre serait très attentive à l'évaluation, mais que, le processus venant juste de débiter, il était prématuré de tirer quelque conclusion que ce soit. Bref, « *tout va très bien Madame la marquise* » et notre interlocuteur s'est montré sourd et aveugle tant par rapport à nos critiques de principe que concernant les faits concrets exposés.

4. 18 novembre, 15h

Salut à tous ceux qui nous piétinent pour notre bien

Le cortège s'est ensuite mis en route pour se rendre devant la Fédération des Entreprises de Belgique afin de rappeler que le plan de chasse aux chômeurs correspondait aux demandes du patronat² et que si les patrons bénéficiaient sans cesse de nouvelles réductions de cotisations sociales, cela ne se traduisait jamais par des créations d'emploi. Ensuite, nous avons marqué un arrêt symbolique au pied de l'Albertine qui surplombe la galerie où se « cache » le siège du SP.a.



5. 18 novembre, 15h30 Di Rupo propose un timbre anti-chasse aux chômeurs

Le bâtiment du PS, boulevard de l'Empereur, était gardé par un cordon policier peu accueillant. Elio Di Rupo fut, au contraire, un hôte fidèle à sa réputation de grand communicateur. Il prit la peine de recevoir en personne notre délégation et ne manqua pas, lui, de réagir, tantôt s'indignant, tantôt jouant la surprise, au fil des faits relatés par nos représentants. Il nous dit ensuite « *ressentir un profond malaise, d'autant qu'il était convaincu de la sincérité de nos arguments* ». Pour se retrancher aussitôt derrière la soi-disant impossibilité de revenir sur le principe du contrôle, « *à cause des Flamands* ». Nos politiques, des deux côtés de la frontière linguistique, n'auraient-ils plus aucune imagination qu'ils n'aient d'autre recours que de rejeter systématiquement les fautes sur l'autre communauté ?

Faute de pouvoir/vouloir réclamer le retrait donc, Elio Di Rupo s'est dit en revanche décidé à intervenir auprès de la ministre de l'emploi sur les questions de la subjectivité, de la prise en compte des situations sous-régionales du marché de l'emploi et du problème des preuves. Et d'avancer l'idée de simplification maximale des documents et des démarches ainsi que de facilités offertes aux chômeurs. Par exemple, par rapport à l'absence fréquente de réponse des employeurs aux candidatures, qui rend presque obligatoire l'envoi par recommandé s'il l'on veut avoir une preuve de son envoi, Elio Di Rupo émit la suggestion d'un tarif postal réduit en faveur des sans emploi ! Chacun appréciera la façon dont le PS défend les plus faibles...

Après notre entretien, répondant à la RTBF, le président Di Rupo revint sur le problème de l'arbitraire et des preuves, tout en exonérant les patrons : « *ce qui est inacceptable et les chômeurs ont raison, c'est qu'il y aurait de l'arbitraire, à savoir : on leur demande de prouver qu'ils ont cherché de l'emploi. Mais les employeurs, tellement ils sont inondés de demandes, ne répondent même plus. Alors comment voulez-vous prouver qu'ils ont demandé de l'emploi ? Et donc le contrôle, oui, mais pas d'arbitraire* ».

Si nous avons détaillé à Elio Di Rupo les problèmes que les trois premières semaines d'entretiens avaient déjà mis en évidence, nous lui avons surtout rappelé que ces « dysfonctionnements » n'en n'étaient pas en fait. Ils ne sont que la conséquence logique d'un plan absurde, injuste et discriminatoire. Les efforts pour l'aménager ne seront que des emplâtres sur une jambe de bois. Tous les points dénoncés sont intrinsèquement liés à la logique même du plan et, quand bien même ils seraient corrigés, d'autres surgiraient aussitôt (impossible d'avoir des critères objectifs puisqu'il ne sera pas possible de dire globalement ce que sont des efforts suffisants).

Le plan de chasse aux chômeurs doit donc être purement et simplement retiré ! Combien faudra-t-il de chômeurs sacrifiés pour que nos responsables politiques réagissent véritablement ? La mobilisation sera sans doute plus aisée au fur et à mesure que les gens seront frappés par ces mesures iniques. Mais nous sommes fiers de n'avoir pas attendu le carnage pour réagir ! Et nous ne nous laisserons pas endormir par les propos pontifiants de nos édiles...

Plate-forme chômage

Un facilitateur sachant faciliter

en bref

Dans la guerre sémantique qui est l'un des aspects de la chasse aux chômeurs, les contrôleurs ont été rebaptisés facilitateurs. Derrière ce terme barbare (un anglicisme en fait), ne l'oublions pas, il y a des hommes et des femmes recrutés et formés cet été. Qui, pour faire quoi et comment ? Premier bilan.

Synthèse
réalisée par
Yves Martens à
partir des
informations
fournies par
des
accompagnateurs
syndicaux.

1. Profil des facilitateurs

Pour nous rassurer, l'ONEM a fait beaucoup de cas d'un nouveau gadget : le facilitateur ! Celui-ci serait choisi pour son profil social et recevrait une formation axée sur la réalité du vécu des chômeurs et les manières de leur venir en aide. Recrutement et formation devaient donc être des garanties contre l'arbitraire que nous dénonçons. Voilà pour les déclarations d'intention.

Selon les échos que nous avons eus, et même si on trouve des comptables ou des architectes dans le lot, il semble qu'effectivement les profils sociaux aient été privilégiés à l'engagement. Une équipe documentaire de la RTBF a pu filmer ces recrutements et attester que le discours était axé sur l'aide à apporter aux sans emploi. Par contre, il s'agit essentiellement de jeunes sans expérience dont certains ont une expérience (brève) du chômage de début de carrière mais qui ne connaissent ni le marché du travail ni la situation de ceux qui ont décroché depuis longtemps de celui-ci. L'article 80, honni à juste titre, avait au moins le mérite de tenir compte de la réalité régionale du chômage en appliquant un coefficient spécifique pour calculer la durée de chômage « trop longue » dans chaque région. C'est ici au seul facilitateur qu'il revient de juger en fonction de réalités locales qu'il maîtrise peu ou mal. Même remarque concernant les différents secteurs d'activité et leurs spécificités.

En outre, la formation semble avoir porté essentiellement sur la réglementation chômage qui, il est vrai, n'est pas mince. L'ONEM assure éviter la subjectivité par des règles claires, reprises dans le « Vade-Mecum du facilitateur ». Mais alors que ce document devrait faire la preuve de l'objectivité du

processus, l'ONEM refuse catégoriquement de le rendre public. Les syndicats qui l'ont demandé se sont vus opposer une fin de non-recevoir. Quant à l'équipe de la RTBF qui, poursuivant son travail, avait commencé à filmer la formation, elle a été confrontée à de plus en plus de chausse-trappes. Il leur a d'abord été demandé de ne pas filmer certaines parties du cursus, puis carrément de ne pas y assister. Au point que l'équipe a arrêté le tournage. Impossible de mener leur travail dans ces conditions. Plusieurs étudiants ont aussi contacté l'ONEM pour obtenir des informations écrites dans le cadre de travaux qu'ils mènent sur cette problématique. Sans succès. En fait de transparence, c'est l'omerta qui règne.

2. Déroulement des entretiens

Quant aux entretiens eux-mêmes, ils ont confirmé nos craintes. Outre les pressions faites pour commencer un entretien avant que n'arrive l'accompagnateur syndical, ce dernier se voit interdire de prendre la parole dans 1 cas sur 4. Alors que c'était prévu noir sur blanc, il appert que nombre de facilitateurs refusent les déclarations sur l'honneur ou ne les jugent pas suffisantes malgré les difficultés à prouver ses démarches de recherche d'emploi (employeurs qui ne répondent pas, agences d'intérim qui refusent de délivrer des attestations...). Les demandes de justifications portent sur les 12 derniers mois, soit avant l'entrée en vigueur de l'arrêté royal. Cette disposition était pourtant censée n'être appliquée qu'à partir de juillet 2005 !

Le problème de l'emploi convenable est clairement posé, les efforts demandés portant sur d'autres domaines que celui correspondant au diplôme ou à l'expérience du demandeur d'emploi. On lui demande aussi d'élargir son champ de recherche bien au-delà des zones proches de son domicile. D'un facilitateur à l'autre, les règles ne sont pas appliquées de la même façon. Deux dossiers fort semblables peuvent donner lieu à des interprétations totalement opposées, un facilitateur estimant les efforts accomplis comme « suffisants », l'autre non.

Il ne s'agit ici que des premiers témoignages,



prêter correctement. Le taux de non réponse aux convocations ne pourra être estimé qu'après l'envoi du rappel par recommandé.

Et il apparaît que nombre de sans emploi ont été indûment convoqués, soit qu'ils avaient trouvé du travail, soit qu'ils étaient inscrits dans un plan d'accompagnement. Si ce dernier avait précédé réellement et efficacement la partie contrôle, en la précédant par exemple d'une année, il eut d'ailleurs été plus facile de croire à la bonne foi de l'ONEM et du gouvernement. Au lieu de ça, les autorités oscillent entre loi du silence et poudre aux yeux. Nous resterons en tout cas vigilants et tenterons d'accroître la collecte des témoignages. Nous faisons d'ailleurs appel à nos lecteurs afin qu'ils nous aident dans cette tâche. Vous pouvez nous

écrire (< info@asbl-csce.be > ou rue Philomène 43, 1030 Bruxelles) pour nous transmettre vos témoignages !

mais ils mettent déjà en évidence que nous n'étions pas des oiseaux de mauvais augure quand nous dénonçons l'absurdité de ce système. Ce n'est pas par plaisir que la plateforme a joué les Cassandra et nous aurions de loin préférer avoir tort. D'autre part, il est fort possible que la sévérité soit moindre lors des premiers « seconds entretiens ». Ceci afin que les exclusions ne soient pas trop nombreuses et que le système soit dès lors moins critiqué. Car si les sans emploi de moins de 30 ans qui sont convoqués actuellement se débrouilleront peut-être honorablement avec les nouvelles règles, les dégâts seront certainement bien plus grands dans les tranches d'âge plus élevées. Et l'ONEM, une fois le système bien en place, pourra frapper plus fort.

3. Les premiers chiffres

Des données chiffrées ont été brandies dès le début des entretiens (voir prochainement sur notre site). Il ne nous semble cependant pas que le recul soit suffisant pour les inter-

Lutter contre la chasse aux chômeurs, c'est aussi protéger son salaire !

en bref

En 1986, Coluche, en préambule à la chanson des restos du cœur, avait écrit :

« À tous les recalés de l'âge et du chômage
Les privés du gâteau, les exclus du partage
Si nous pensons à vous, c'est en fait égoïste
Demain nos noms peut-être grossiront la liste »
Mais même celui qui aurait la chance de ne jamais tomber au chômage a intérêt à défendre les sans emploi. Voici pourquoi.

Luca Ciccia ;
<luca.ciccia@
acv-csc.be>

Luttant contre les exclusions, le Collectif se devait de réagir en prenant l'initiative de la plate-forme contre la chasse aux chômeurs et en mettant à disposition de celle-ci son animateur, Yves Martens, afin qu'il y consacre beaucoup d'énergie. Mais si nos préoccupations vont d'abord aux plus exclus - sans emplois, sans revenus, sans domicile ... - ce combat s'inscrit dans une lutte bien plus large.

Bien sûr les allocations de chômage sont indispensables en cas de perte de travail et ce seul souci de solidarité suffisait à lui seul à justifier notre ancien système de sécurité de revenus. Mais si l'on considère que le plan de chasse aux chômeurs est une attaque contre notre sécurité sociale, c'est bien parce que le chômage est bien plus que de la charité. Son utilité est bien plus grande et nous sert tous. Et ceux qui ont adhéré au texte fondateur de la plate-forme se souviennent sûrement du deuxième point de cet appel : « *Nous refusons ce plan, dont le but véritable n'est pas de créer de l'emploi, mais de faire baisser l'ensemble des salaires et des conditions de travail* ». Simple formule langagière ou objectif réel de nos gouvernements ? Mais plus important encore, pourquoi baisser les salaires ?

1. Marx est toujours d'actualité

S'il est plus connu pour les élucubrations et

crimes de ceux qui s'en sont désignés héritiers, il demeure que la théorie de la valeur de Marx est toujours très utile pour comprendre la raison profonde de ces politiques libérales. Selon Marx, la valeur d'un bien ne peut se mesurer exclusivement par la loi de l'offre et de la demande. Cette « loi » conduit en effet à instaurer des prix qui ne reflètent pas la réalité de l'effort réel produit pour réaliser ce bien. Marx introduit alors la notion de valeur d'échange.

Pour qu'un travailleur soit honnêtement rétribué, il faut que son salaire soit au moins égal à la valeur réelle de l'objet qu'il produit. Dans l'analyse marxiste, l'exploitation capitaliste résulte donc d'une rémunération qui n'est pas en rapport avec la valeur réelle de la production, mais calculée au plus juste de façon à reproduire la force de travail. La survie, ni plus, ni moins. Donc pour chaque production, il demeure une différence entre le salaire versé et la valeur réelle de la production. Cette différence est la plus-value que le capitaliste s'approprie, « confisque », pour accroître ses profits, son capital.

Alors que les conditions de travail sont insupportables, Marx constate que les ouvriers du 19^{ème} siècle ne parviennent pas à obtenir des salaires décents. Il explique cette passivité de deux manières.

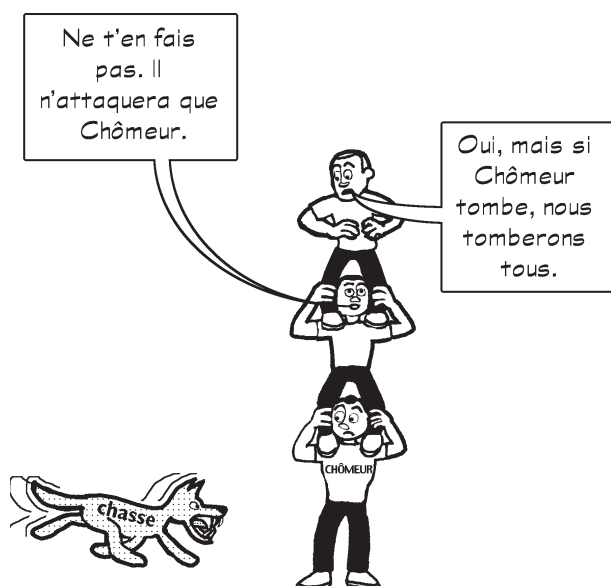
Il pointe d'abord l'isolement du travailleur dû au contrat de travail. En individualisant la relation à l'employeur, il empêche la négociation collective des salaires, il empêche toute prise de conscience de « classe » chez les ouvriers. L'autre explication nous intéresse particulièrement en ce début de 21^{ème} siècle. Marx nous explique que pour maintenir un rapport de force favorable et donc inégal avec le « prolétariat », les capitalistes s'appuient alors sur les bataillons de chômeurs qui remplissent les faubourgs des villes. Ceux-ci constituent une « armée de réserve » industrielle dans laquelle le patron d'alors puise allègrement pour remplacer ceux qui oseraient braver sa toute-puissance.

Plate-forme chômage

2. Le néolibéralisme à l'assaut des acquis sociaux

Dans nos sociétés social-démocrates, l'extension du syndicalisme contraria le piège de l'individualisation des relations de travail et permit la négociation collective. C'est ensuite grâce à elle que l'on put récupérer notre juste salaire basé sur une répartition équitable des fruits de la productivité. Quant au piège de « l'armée de réserve », il fut contenu lors de la création de la sécurité sociale et de son volet « assurance-chômage » dans un contexte international favorable aux revendications syndicales...

Mais depuis les années 80 et le retour en force des idées libérales néoclassiques, on constate une volonté de miner les relations collectives de travail. L'exemple le plus abouti nous vient de Grande-Bretagne, qui vit sa première ministre, M^{me} Thatcher, mettre autant d'énergie à « casser » du syndicat, qu'à aider son ami Pinochet... Mais l'ensemble de l'Europe est touché par cette vague de désyndicalisation (la Belgique reste une des exceptions en terme de couverture syndicale) qui commence maintenant à faire sentir ses effets.



De plus, c'est dorénavant par le haut que la lutte pour la plus-value continue. C'est par l'Europe et la stratégie de Lisbonne que la lutte pour l'appropriation de la plus-value se fait au détriment des salariés et allocataires sociaux. Outre l'attaque contre les relations collectives, les néolibéraux s'attaquent maintenant aux systèmes nationaux d'assurance-chômage. Le calcul est simple. S'il y a plus de chômeurs insécurisés, il y a pression sur les salaires et donc augmentation de la part des profits. Ce ne sont pas des gauchistes illuminés qui le disent, mais bien les économistes libéraux eux-mêmes ! Pour en juger, intéressons-nous au contenu de la stratégie européenne pour l'emploi.

3. Baisser les salaires, augmenter le profit

Il suffit de lire les lignes directrices de cette stratégie pour constater que l'objectif n'est pas de réduire le chômage mais d'améliorer l'employabilité. Il s'agit d'augmenter la participation sur le marché du travail en « activant » les chômeurs, les (pré-)pensionnés, les femmes... Dans un précédent article¹, nous avons déjà fait le lien entre ces politi-

ques et la fumeuse théorie néoclassique du marché du travail. Cette loi du marché du travail implique que toute « rigidité » conduit à fixer des salaires au-delà du salaire d'équilibre entre la demande de travail et l'offre de travail.

Le nombre de chômeurs a donc un impact direct sur le salaire. Si les chômeurs sont nombreux, cela contribuera à diminuer le salaire d'équilibre car ils sont en situation d'accepter des salaires moins élevés. Mais pour que cette pression soit la plus efficace possible, encore faut-il que ces chômeurs exercent une pression effective sur les salaires des actifs.

(1) Voir
Stratégie néo-
libérale pour
l'emploi,
journal n°45,
p. 14.

Plate-forme chômage

B&R

(2) Layard Richard, Nickell Stephen, Jackman Richard, *Unemployed. Macroeconomic performance and the labour Market, Oxford University Press, 1991, p. 34.*

(3) Krugman, 1994, cité par Raveaud, 2004, *Economie politique de la stratégie européenne pour l'emploi, thèse de doctorat, mimeo, Université de Nanterre, Paris.*

C'est là qu'intervient l'activation. En obligeant les vieux, les jeunes, les femmes, les chômeurs à chercher activement, à se former en permanence, on permet une réelle mise en concurrence de tous contre tous.

Ironie de l'histoire, la théorie de Marx est reprise à leur compte par les économistes libéraux. L'exemple de Layard ne nous étonnera pas. Economiste renommé, il est devenu conseiller auprès du cabinet de T. Blair. Empreint d'un cynisme exaspérant, voilà comment il parle de l'activation des chômeurs, de leur chasse : « *si les chômeurs recherchent plus ardemment, il en faudra moins pour maîtriser la pression salariale* »².

En effet, si une grande part des chômeurs recherche de manière très active, la pression sur les salaires sera suffisante pour qu'on n'ait même pas à se préoccuper de ceux qui ne cherchent pas et se voient ainsi exclus. L'objectif principal est atteint, faire pression sur les salaires. La grande armée de réserve de Marx est ainsi ressuscitée. Pour les libéraux, une grande quantité de chômeurs ne suffit pas, il faut surtout les activer pour que la concurrence soit réelle.

Ce petit développement me permet de répondre aux deux questions de départ en un rapide question-réponse :

- Pourquoi chasser les chômeurs ? Pour faire pression sur les salaires.
Comment ça marche ? Très simplement, si l'employé actuel n'est pas content, le chômeur insécurisé prendra sa place pour moitié prix, et les heures supplémentaires en prime !
- Pourquoi chasser les chômeurs en les « activant » ? Pour baisser les « coûts » du travail et ainsi augmenter la part des profits.

Lutter contre la chasse aux chômeurs, c'est donc lutter contre la cupidité de quelques-uns, c'est lutter pour les droits des chômeurs, mais c'est aussi lutter pour son propre emploi quand on a la chance d'en avoir un, pour son propre salaire et pour ses conditions de travail personnelles. Je conclus en citant l'économiste libéral Krugman : « *La théorie, l'expérience et les preuves économétriques suggèrent, tous, que les pays avec un haut niveau*

de chômage peuvent abaisser ce taux à un taux naturel en réduisant la générosité et la durée des allocations, ce qui accroîtra le désespoir des chômeurs qui devront chercher un boulot »³.

Pour baisser le chômage, il faudrait augmenter le désespoir des chômeurs. En effet, c'est désespérant...

Tu pointes ou tu (te) tires

en bref

Voilà c'est fait, des équipes spécialisées analysent la motivation des chômeurs de longue durée. On commence par les jeunes ! Autant commencer par eux avant qu'ils ne s'habituent trop aux facilités de notre belle société si bien organisée.

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Alors jeune homme ! Est-ce qu'on cherche bien du travail depuis qu'on est sorti de l'école ?*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Oui m'dame hè ! J'arrête pas moi de chercher du travail, m'dame !*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Mais c'est bien ça mon grand. Et tu vas habillé comme ça pour trouver du travail !*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben oui m'dame ! J'ai que deux t-shirt m'dame ! Celui-ci et un autre !*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Mais comment veux-tu que les gens t'engagent si tu ne fais pas un petit effort de présentation ! Tu n'as pas un petit costume bleu et tu ne peux pas emprunter une cravate à ton papa ? Tu ne peux pas te présenter dans les entreprises avec ton t-shirt « Fuck Didier Reynders », ce n'est pas sérieux !*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben quoi moi j'suis un rappeur, m'dame, la cravate ça m'irait pas !*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Ouais rappeur c'est bien mais qu'est-ce que tu as comme diplôme mon petit ami ?*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben je suis docteur en biochimie, m'dame ! J'ai fait cinq ans d'unif plus quatre ans de spécialisation.*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Ah ah et avec un diplôme comme ça tu ne trouves pas de travail ? Mais est-ce que tu cherches vraiment ?*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben j'ai postulé pour toutes les opportunités qui se présentaient à moi. J'ai essayé dans trois entreprises qui s'intéressaient à mon profil mais dans la première multinationale ils trouvaient que je n'avais pas assez d'expérience, dans la deuxième ils trouvaient que j'étais surqualifié et dans la troisième mon*

L'équipe de la semaine infernale est souvent prompte sur la balle pour dénoncer les « dysfonctionnements » de notre société. Ils n'ont pas tardé à épingler l'absurdité du rôle des facilitateurs dans ce billet diffusé le 30 octobre 2004 sur la Première (RTBF), dès la fin de la 1^{ère} semaine d'entretiens.

profil leur paraissait trop écologiste pour le genre de travail qu'ils faisaient.

Par **Raoul Reyers.**

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Aaaahh et qu'est-ce qu'ils faisaient comme activité ?*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Bah ils cultivaient intensivement du maïs transgénique.*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Et pourquoi ont-ils été rebutés par ton profil ?*



Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben parce que je portais mon autre t-shirt « Je freine aussi pour José Bové ! ».*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Mais si tu veux un jour trouver du travail tu dois mordre un peu sur ta chique hein !*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben hè c'est pas parce que je cherche du travail que je dois abandonner mes convictions !*

jeunes Wallons qui ne foutent rien, comment voulez-vous que les Flamands votent normalement !

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Non bien sûr mais tu pourrais commencer par un travail qui ne requiert pas toutes ces compétences en attendant mieux, non ?*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *J'l'ai fait m'dame ! J'ai fait un stage ONEM comme éboueur dans ma commune mais ils m'ont remercié après trois mois !*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Mais enfin que s'est-il passé ?*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben c'est-à-dire que je reprenais le quart des poubelles chez moi parce que j'y découvrais des réactions biochimiques intéressantes et que je voulais les analyser.*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Mais enfin c'est bien les jeunes ça ! Ils n'en font vraiment qu'à leur tête ! Si tu te fais tout le temps remarquer tu n'arriveras pas à t'intégrer dans la société !*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ben, j'en peux rien si j'aime bien mon travail m'dame !*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Rrrroooooohhh et bien pour t'apprendre à un peu réfléchir je vais te donner une petite suspension de trois mois d'allocation de chômage. Tu verras tu chercheras beaucoup mieux !*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *Ca m'étonnerait ça m'dame parce que sans argent, pas de téléphone et pas possible d'envoyer des lettres généralement par recommandé pour postuler ça marchera encore beaucoup moins bien.*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Et bien ça t'apprendra à te débrouiller, comment crois-tu qu'ils font en Amérique hein !*

Le jeune qui cherche... qui cherche... : *En Amérique ils crèvent m'dame !*

L'assistante sociale du bureau de chômage : *Allez suivant j'en ai encore au moins trente à suspendre moi aujourd'hui ! C'est vrai quoi avec tous ces*

Qu'est-ce que tu fais?

Cette question, on l'a toutes et tous entendue mille fois, elle est incontournable, inévitable, tout le temps, partout. Elle fait partie, presque sans exception, de toute discussion engagée avec une personne que vous rencontrez pour la première fois. Si vous essayez de l'esquiver, elle reviendra quelques minutes plus tard. Presque jamais personne pour demander: « *Qui es-tu ?* », non, de nos jours le « faire » semble avoir définitivement pris le pas sur l'« être ».

Dans cette interrogation, il s'agit pour autrui de savoir ce qu'on fait « dans la vie », ce qui renvoie dès lors à ce socle de la définition identitaire de l'individu, indéboulonnable dans cette société : le travail salarié. Si vous n'avez pas de contrat de travail et adoptez le point de vue du statut administratif en répondant que vous êtes chômeur, l'inconscient de votre interlocuteur lui imposera souvent l'image d'un être déprimé, immobile et angoissé par sa situation. C'est alors qu'il faut souvent expliciter l'épanouissement possible sans employeur, la possibilité de s'employer soi-même, de vivre cette situation positivement, de rencontrer des gens, d'apprendre et de vivre, de participer à différents projets.

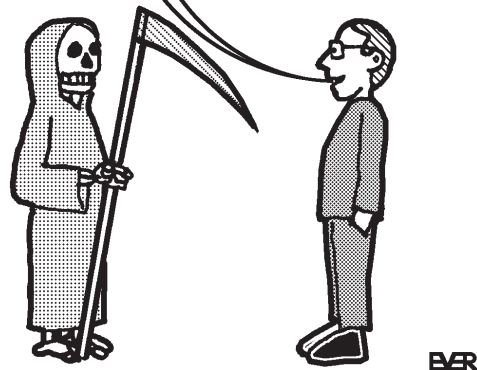
Oui, mais... Qu'est-ce que tu fais? Le travail accompli en dehors d'un contrat de travail porte généralement le nom de bénévolat, mot auquel nous préférons plutôt l'expression de travail consenti. Car le bénévolat est généralement défini en fonction de son rapport à l'argent, en tant que travail non rémunéré, ce qui est le cas mais les dictionnaires nous renseignent également les notions de travail fait sans obligation, sans y être tenu. Les motivations principales sont donc liées à l'envie et au plaisir.

Dans les faits, dès lors que les besoins primaires d'existence sont assurés, la situation de chômage libère du temps qui pourra être utilisé à faire exister des projets qui sont peu, voire pas subventionnés. Dans ce contexte, la créativité peut dès lors s'exprimer. A Bruxelles, une salle de cinéma activée par une équipe de volontaires est un exemple parmi d'autres de ce secteur d'activité dont les moteurs principaux, même si des contraintes apparaissent inévitablement dans son fonctionnement quotidien,

sont avant tout la passion et le désir de pouvoir montrer un autre type de films, d'organiser des rencontres, des débats, bref, de s'exprimer.

Gérald
Hanotiaux ;
< Gérald@
bruxxel.org >.

C'est normal que les gens ne vous respectent plus. Vous n'avez pas un travail rémunéré. Apparemment, vous vous obstinez à faire une chose pour laquelle il n'y a pas de marché.

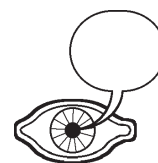


1. Un virus mental inoculé dans l'opinion

Ces dernières semaines, un néologisme libéral rôde : le profitariat social.

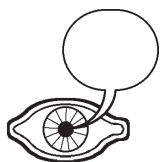
Voici une petite tranche de vie observée à Bruxelles. La scène se passe dans un petit bistrot en face des bureaux d'une administration gérant les finances publiques. Plusieurs personnes jouent aux cartes autour d'une table. Quelqu'un arrive en hurlant: « *Contrôle, contrôle !* ». Les joueurs se lèvent précipitamment pour revenir une demi-heure plus tard : « *Ouf, on l'a échappé belle !* ».

L'an dernier, un ex-ministre libéral, Rik Daems, déclarait en posant fièrement devant sa villa, qu'il allait falloir s'attaquer au profitariat social ! Par cette expression, cet individu ne désigne pas les joueurs précités, il ne désigne pas un administrateur d'organisme public recevant des indemnités de licenciement se chiffrant en dizaines de millions de francs belges, il ne



Témoignages

(1) Comme c'est émouvant ! Au moment d'écrire ce texte, en novembre 2003, il y avait encore moyen de se poser cette question. Ce qui est prévu : travail précaire pour tous. Déjà aujourd'hui, pour garder les allocations sociales de minimum d'existence, les personnes doivent accepter le travail qu'on leur propose en entreprise. Ils travaillent dans le privé, payés par l'Etat. Qui profite de l'argent public ?



Témoignages

désigne pas non plus un ministre gaspillant l'argent public par la gestion calamiteuse de ses dossiers, non, il désigne celles et ceux qui tentent de se débrouiller avec quelques centaines d'euros par mois sans tomber dans la déprime et l'inaction.

A l'heure où une amnistie est votée pour les fraudeurs du fisc, cette déclaration représentait le premier coup d'une attaque annoncée contre les personnes recevant des allocations de chômage dans ce pays. Cent-vingt contrôleurs supplémentaires sont prévus pour vérifier la disponibilité à l'emploi, et des économies entraînées par ces nouvelles mesures sont déjà budgétées à hauteur de 46 millions d'euros. Il ne s'agit dès lors plus pour ces cent-vingt personnes de contrôler mais bien de supprimer les droits aux allocations afin d'atteindre cette somme. Le virus est dans les têtes : en croisant le voisin et ses meubles sur le trottoir, certains penseront donc qu'il l'a cherché, que, décidément, il en profitait. Salut voisin.

2. Des allocations-salaires

Outre le fait que nous ne voyons pas très bien ce qui est prévu pour les personnes qui ne recevront plus d'allocations - le CPAS, la rue ?¹ - ces mesures risquent également de mettre en péril une série de projets qui reposent sur le temps libre des non-salariés. Et dont l'essence, bien entendu, n'est pas commerciale. Les allocations de chômage sont parfois devenues, de fait, un mode de subventionnement pour un secteur informel qui n'arrive pas à se voir octroyer les fonds de fonctionnement élémentaires pour survivre.

Les emplois n'existant pas, ne pourrait-on revoir ce socle social et laisser travailler les gens là où ils ont trouvé à s'employer ?

Faut-il vraiment encore avoir comme but de mettre chacun, à tout prix, dans une case salariale, même si celle-ci est à moitié vide comme on peut souvent l'observer dans certains secteurs ?

Ne peut-on accorder l'intérêt qu'il mérite à quelqu'un qui n'est pas salarié et permet à

des projets culturels d'exister ? Et qui travaille parfois douze heures par jour pour qu'un programme soit bouclé à temps ?

Va-t-on observer cette évolution sans réagir ?

Voici une série de questions auxquelles il va prochainement falloir répondre.

Dégouté, simplement dégoûté...

lettre à nos parlementaires

Madame, Monsieur,

Hier, le dimanche 5 décembre 2004, j'ai assisté à un rassemblement au 127 bis, centre fermé pour personnes sans papiers, à l'occasion de la Saint-Nicolas, pour apporter des jouets aux enfants et des cartes de téléphone pour les adultes et pour attirer l'attention de tous sur cet endroit sinistre où des familles, qui n'ont rien à se reprocher sinon d'être d'ailleurs, sont enfermées en attente d'une éventuelle expulsion. La majorité de ces personnes (plus de cent) vivent depuis parfois plusieurs années en Belgique dans la clandestinité après un avis négatif de leur demande d'asile à l'office des étrangers et ont été arrêtés lors de contrôles ou de rafles.

Les organisateurs avaient reçu l'autorisation du directeur du centre pour que 3 parlementaires, 2 clowns et 2 d'entre-eux rentrent dans le centre pour distribuer les cadeaux.

A leur arrivée, la direction a fait entendre qu'elle n'acceptait que l'entrée des 3 parlementaires. Après de longues discussions, ils ont permis que les 2 clowns les accompagnent pour distribuer les jouets et les cartes de téléphone mais n'ont pas permis l'entrée des deux personnes responsables de l'initiative. Les cadeaux ont été minutieusement fouillés et plus de la moitié ont été refusés.

A l'extérieur, nous étions une centaine à parler avec les détenus à travers trois rangées de hauts grillages et de barbelés, et ceci à plus de 80 mètres de distance. Les détenus exprimaient leur détresse et leur grand besoin de dialogue, tout ça derrière les barreaux de leurs fenêtres.

Il y avait à l'extérieur deux petites filles équatoriennes qui venaient avec leur tuteur et qui avaient rendez-vous pour rencontrer leur maman et papa enfermés dans le centre. Malgré ce rendez-vous, les petites n'ont pas pu entrer. Après 2 heures d'attente dans le froid, la direction nous a fait savoir que les 2 enfants ne pourraient entrer qu'à partir du moment où le rassemblement pacifique serait disloqué. Les participants ont décidé à ce moment-là de quitter les lieux et de céder à ce chantage des plus odieux, pour permettre aux enfants de voir leur maman et papa.

Un chantage où 2 enfants sont utilisés pour disloquer un rassemblement pacifique. Bravo

J'ai arrêté deux sans-papiers extrêmement suspects. L'un se dit évêque de Myra en Lydie, que je n'ai pu trouver sur aucune carte. L'autre, visiblement d'origine subsaharienne, portait un sac plein de jouets soi-disant pour les enfants sages.



BER

les braves responsables des centres et la politique d'intégration made in Belgium.

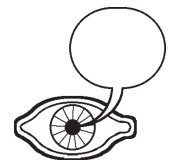
Aujourd'hui, comme tous les jours depuis le 3 mai 1964, je vais faire mon boulot d'homme « libre » : il est 6 heures du matin, j'ai 54 ans, j'ai une petite entreprise du bâtiment, où nous travaillons à 7 hommes, « libres ». Ma fille de 19 ans va suivre ses cours à LLN, mon fils de 24 ans s'occupera d'un de nos chantiers, mon épouse, 50 ans, va partir au bureau comme tous les jours depuis 30 ans.

Je suis fatigué d'être un bon Belge, dirigé par des égoïstes, des soi-disant démocrates, qui font la vierge effarouchée dès que le Vlams Blok ou Belang fait une déclaration raciste. Je n'aime pas ce parti mais avec lui au moins on sait à qui on a affaire, avec vous mesdames, messieurs les bons dirigeants de partis traditionnels, c'est à pleurer de honte, oui, je suis honteux, oui j'ai pleuré en rentrant de Bruxelles hier, en pensant que vous mesdames et messieurs les hommes politiques, vous avez voté, vous avez accepté, que soient construits de tels centres, les centres de la honte, la honte sur nous belges.

J'ai payé mes impôts toute ma vie pour que vous en fassiez ça ? J'ai voté pour des partis traditionnels pour que leurs représentants aux divers gouvernements fassent ça ? Vraiment je suis dégoûté...

En 1940, ma Mère, mon Père et mes Frères et Sœurs aînés, sont partis de Genappe, abandonnant leur maison pour une région inoccupée par l'envahisseur, même si cela n'a pas été facile tous les jours, ils ont été accueillis par les Toulousains qui ne les ont pas enfermés dans des centres. Ne me dites pas que ce n'est pas pareil... quelle différence entre une famille belge et une de n'importe quel pays ?? je ne vois pas....

Bonne fête de Saint-Nicolas..... N'avez pas oublié vos enfants j'espère.



Témoignages

Christian Vanderlinck,
Genappe,
ardoisier-couvreur-zingueur depuis 1964,
chef d'entreprise,
père de 2 enfants,
conseiller communal à Genappe, pas de casier judiciaire, pas révolutionnaire...
Dégoûté...., simplement dégoûté.

Dire non au traité constitutionnel pour construire une autre Europe !

Nous, citoyens, citoyennes, syndicalistes, associations et organisations,

APPELONS A DIRE « NON » AU PROJET DE TRAITE CONSTITUTIONNEL EUROPEEN.

Le projet pour l'Europe qu'on nous propose d'accepter est totalement organisé autour d'un principe unique : le marché, la généralisation de la concurrence. C'est cela qui autorise et organise l'attaque contre les services publics, contre les pensions, l'incitation à l'allongement de la durée du travail et sa flexibilisation, l'encouragement à la régression sociale dans chacun des pays de l'Union européenne. Alors que le traité constitutionnel qui nous est soumis a pour vocation de fixer les grandes lignes de ce que sera l'Europe de demain, nous constatons que l'avenir auquel il nous engage est tout le contraire de celui auquel nous aspirons.

Trop longtemps, nous avons accepté que la construction européenne se développe sans les citoyens européens et contre leurs acquis sociaux. Nous refusons d'enfermer notre avenir dans un texte constitutionnel néolibéral dont l'adoption constituerait un obstacle majeur pour la construction de l'Europe que nous appelons de nos vœux.

NOUS REFUSONS QUE CE TRAITE CONSTITUTIONNEL SOIT ADOPTE EN NOTRE NOM :

- parce qu'il entérine une vision ultra-libérale de l'économie et de l'avenir de l'Europe, fait du « *principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée* » le guide et la valeur suprême de l'action de l'Union européenne et interdit ainsi tout véritable débat futur sur ses orientations économiques et sociales ;
- parce qu'il enterre le projet d'une Europe sociale, notamment en interdisant toute restriction à la libre circulation des capitaux, en confirmant l'indépendance de la Banque centrale européenne, en soumettant toute harmonisation sociale et fiscale à la règle paralysante de l'unanimité, favorisant ainsi la régression sociale, le dumping et les délocalisations ;
- parce qu'il ne reconnaît pas les droits sociaux fondamentaux (droit au travail, droit aux revenus de remplacement, au minimum d'existence, au logement...) comme des droits effectifs dont l'Union européenne doit assurer le respect, mais comme de simples objectifs à atteindre. Il ne reconnaît pas non plus le droit de grève européen ;
- parce qu'il ne donne pas un cadre satisfaisant pour l'avenir des services publics et au contraire entérine l'offensive menée contre ceux-ci dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), qui vise leur démantèlement ;
- parce qu'il inscrit l'Union européenne dans une étroite collaboration avec l'OTAN et l'engage dans une escalade des budgets militaires ;
- parce qu'il refuse l'égalité des droits à ceux et celles qui résident en Europe sans posséder la nationalité d'un Etat membre et les désigne au harcèlement administratif et policier ;
- parce que ce projet de traité, qui se prétend « constitutionnel » n'est ni le produit d'une véritable assemblée constituante, spécifiquement mandatée par les citoyens pour rédiger une constitution, ni même le résultat d'un véritable débat démocratique ;
- parce que, tout en fixant dans le détail des choix politiques, économiques et sociaux essentiels, ce projet de constitution ne permettrait plus aux citoyens de les remettre en cause ultérieurement, puisque l'unanimité des 25 Etats membres serait requise pour y apporter la moindre modification !

L'ensemble de ces défauts affecte déjà largement les Traités actuels, nous refusons de leur donner aujourd'hui une nouvelle légitimité et un caractère intangible en en faisant des principes constitutionnels.

NOUS VOULONS CONSTRUIRE UNE AUTRE EUROPE :

Laisser l'Europe actuelle continuer sur sa lancée favorise l'essor dangereux des populismes réactionnaires et de l'extrême droite xénophobe. Cette Europe-là, qui laisse les citoyens à l'écart des lieux de décisions, n'est pas la nôtre.

Nous sommes les partisans résolus d'une Europe du droit, pour tous et toutes, à l'emploi, une Europe mobilisée contre le chômage, la précarité et la dégradation du cadre de vie. Une Europe qui renforce les garanties sociales, met en œuvre un développement économique compatible avec les équilibres écologiques, défend la diversité culturelle, respecte la séparation des Eglises et de l'Etat, veille à la stricte application de l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous voulons une Europe démocratique, fondée sur la pleine citoyenneté de tous ses résidents. Nous proposons une Europe dont les peuples seront les acteurs d'un authentique processus constituant, qui leur permette de décider vraiment des choix politiques et de contrôler leur mise en œuvre.

C'est pourquoi, nous appelons à opposer un NON majoritaire au traité constitutionnel : un NON progressiste, en rupture avec le système libéral, et qui puisse notamment traduire dans les urnes ce que les mobilisations sociales, syndicales et altermondialistes de ces dernières années ont exprimé. Si, demain, les peuples rejettent le projet de traité constitutionnel, l'Europe que nous voulons ne rentrera pas en crise. Bien au contraire, pour la première fois à ce niveau, nous ferons entendre, ensemble, notre volonté de changement. Dire Non au traité constitutionnel n'est qu'un premier pas, un pas nécessaire qui va dans la bonne direction : celle de la construction d'une autre Europe, plus démocratique, sociale, pacifique, écologique et solidaire.

Nous appelons les citoyens à dire « non » à ce projet, nous appelons également les représentants élus dans les différents parlements (fédéral, communautaires, régionaux) à refuser de ratifier ce projet de traité constitutionnel.

Nous appelons l'ensemble des progressistes à construire un large front en faveur du « non » au projet de constitution et nous nous engageons à participer, dans la mesure de nos moyens, aux actions de sensibilisation menées en ce sens.

www.nonalaconstitutioneuropeenne.be

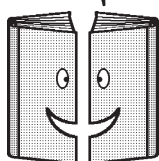


De Bolkestein à la Constitution

Yves Martens,
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion.

Notre Collectif a donc décidé d'adhérer à cette plate-forme (cf. Edito). Lors du débat que nous avons mené en interne, nous avons abordé la question du « oui de combat » qui pouvait séduire certains. Mais nous sommes arrivés à la conclusion qu'accepter un tel traité revenait à se tirer une balle dans le pied. Comment ensuite pourrions-nous être crédibles en nous opposant aux projets découlant de la logique consacrée par cette soi-disant constitution ? Bien sûr, il n'a pas fallu attendre cette dernière pour voir surgir les mesures néfastes pour notre modèle social : par exemple, le projet de directive Bolkestein est né sous les auspices des traités précédents, et est, à court terme, une menace concrète qui nécessite une réaction. C'est ce que soulignent les deux textes suivants, d'Hugues Le Paige et Felipe Van Keirsbilck. Il va de soi que, pour notre Collectif, dire non à ce projet de constitution n'est qu'une étape dans la lutte. Nous sommes bien conscients qu'il nous faut plus que jamais être vigilants, agir et réagir. Mais nous pensons aussi que donner à ce nouveau traité une « onction constitutionnelle », pour reprendre l'expression de Jean-Marie Coen (Attac), ne ferait que rendre plus ardu encore notre combat quotidien. En revanche, mener un vrai débat sur ces questions (par exemple via une consultation populaire) pourrait rapprocher l'Europe des gens. Il serait plus que temps...

A lire et à débattre...



**Un référendum sur
la constitution
européenne!**

Le problème, ce n'est pas la Constitution !

A moins de vivre sur la planète Mars, ou de n'être abonné qu'à "Points de Vue" ou à "Gala" (alors lâchez ce journal SVP), vous le savez forcément : primo, le problème de l'heure, c'est la (pseudo) Constitution européenne ; secundo, la « gauche » est profondément divisée sur le sujet de savoir s'il faut (ou pas), et pour quelles raisons stratégique-tactico-trucs, approuver sa ratification, ou s'y opposer.

Sincèrement, je salue le courage et l'énergie des camarades qui, un peu partout, s'emploient à forcer le débat sur un Traité (de plus) qu'on aurait bien voulu (une fois de plus) nous fourguer en catimini ; je les salue et je m'associe à leurs efforts autant que je le peux (peu).

Il n'empêche que, les jours où je suis de mauvaise humeur (jamais plus de 7 par semaine), je me dis que si j'étais un grand patron, ou un ministre libéral, ou un salaud standard, je rigolerais doucement en lisant la première phrase de ce petit billet. La gauche divisée, c'est toujours bon à prendre même si ce n'est pas nouveau nouveau ; mais la meilleure nouvelle est bien qu'elle se mobilise sur un texte au sujet duquel une seule chose est sûre, c'est que rien n'est sûr. Ce projet de droite sera-t-il coulé par l'extrême droite danoise, sauvé par la gauche allemande, réabattu en vol par une petite phrase d'un présidentiable moyen, réanimé par les syndicats sérieux et responsables avant d'être dépassé sur sa droite par un autre projet, ou de s'écraser dans le carambolage du pacte de stabilité ? Un éventuel référendum à Malte ou une illumination du parlement du Luxembourg viendront-ils bouleverser le destin de l'Europe ?

Bon, tout ça ce sont des bêtises. Mais ce qui n'est pas si bête, je crois, c'est ceci : quand les opposants à la « constitution » nous disent que si elle passe on sera (je résume un peu) dans une merde noire, ils ont raison. On sera dans une Europe profondément libérale, largement antisociale, peu gouvernable et bâtie sur un Traité extrêmement difficile à réformer. Mais acceptons de nous demander : et si la constitution ne passe pas (à cause de

Malte, ou pire) ? On sera où, alors ? Au paradis social ? Non. On sera dans une merde noire. La même, à très très peu de choses près.

*Felipe Van Keirsbilck,
<felipe.vankeirsbilck@acv-csc.be>.*

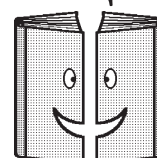


Je veux dire quoi, avec ça ? Je veux dire que, tout en disant et répétant que ce texte est profondément mauvais, que le nom de Constitution est honteusement usurpé, voire même en luttant pour qu'il ne soit pas ratifié, on doit garder l'œil sur ce qui sera de toute façon notre horizon de luttas : Bolkestein, la privatisation de la Sécu, le temps de travail, la chasse aux chômeurs, la liberté d'action collective, etc. Chacun complètera la liste : elle est, hélas, trop longue et trop bien connue.

Mais aucun de ces combats ne sera rendu inutile ni désespéré si la Constitution passe ; et aucun ne deviendrait superflu, ni trop facile, si elle ne passait pas.

Dès à présent, il appartient aux militant(e)s de gauche, dans les syndicats, les partis et les mouvements, de renforcer leur unité autour d'analyses claires et d'objectifs forts sur tous ces dossiers et d'amplifier leur travail d'éducation permanente, de vulgarisation et de propagande (au noble sens de ce beau terme). Face au matraquage libéral que déversent en continu, depuis 25 ans, la quasi totalité des médias et des partis politiques, et face aux menaces bien concrètes qui se bousculent à l'agenda, il y a du travail : mes amis anticonstitution me pardonneront j'espère si je donne à ce travail-là la priorité.

A lire et à débattre...



Le modèle européen menacé

*Chronique
Pensées
multiples de
Hugues Le
Paige, diffusée
le jeudi 9
décembre sur
la Première
(RTBF).*

*(1) NDLR :
70 % en
Belgique.*

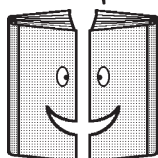
On débat beaucoup ces temps derniers du projet de Constitution européenne, de son caractère indispensable pour faire avancer les 25, selon les uns ou au contraire, selon les autres, de la menace que son esprit très libéral ferait peser sur l'avenir déjà incertain d'une Europe sociale. Et ce débat, même outrancier, a, il est vrai, le mérite de remettre au centre de nos préoccupations quelques enjeux essentiels pour notre avenir. Mais il occulte aussi parfois des projets qui menacent au moins autant le modèle européen que son encadrement constitutionnel. La directive Bolkestein qui porte le nom de l'ancien commissaire européen est de ceux-là.

Il s'agit d'une directive proposée par la Commission, actuellement en discussion, et qui porte sur la libéralisation des services qui seraient désormais considérés comme des simples marchandises. L'enjeu est énorme : les services représentent entre 50 et 60 % de l'économie européenne¹. Le risque est consi-dérable car des secteurs comme la culture, l'éducation ou les soins de santé pourraient être soumis aux règles générales de la concurrence. Ce n'est pas le seul danger : la directive permet aussi une dérégulation sociale et une atteinte généralisée aux droits des travailleurs.

envoyer leurs ouvriers sur des chantiers en Belgique ou en France aux conditions sociales et salariales de leur pays d'origine. La menace d'un véritable dumping social est réelle au moment où l'élargissement de l'Union provoque précisément de grandes disparités de statuts. Il était généralement admis que les fondateurs de l'Europe, garants de l'esprit européen aussi libéral soit-il, avaient bâti un projet qui nécessitait un minimum de régulation sociale.

Aujourd'hui, avant même que les négociations dans le cadre de l'OMC et de l'AGCS aient réussi à mettre en péril les services publics, la Commission et une majorité d'Etats semblent de fait disposés à anticiper cet abandon. C'est bien dans cette bataille que se joue le sort de l'Europe, bien plus encore que dans tous les débats constitutionnels.

A lire et à débattre...



Elle autoriserait, par exemple, des entreprises installées dans les pays de l'Est européen à

Le 9^{ème} rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale

en bref

1. En région bruxelloise, la pauvreté a de nouveau augmenté

Trop de Bruxellois n'ont pas de travail stable et par conséquent, n'ont pas de revenu qui leur permette de bâtir un avenir digne. Cette situation a un impact important sur d'autres dimensions de la pauvreté, telles que le logement, l'enseignement et la santé.

Un grand nombre d'indicateurs montrent de nouveau une recrudescence du nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté. L'aide sociale a augmenté de 6,6 % entre 2001 et 2002. Au 1^{er} janvier 2003, 7,6 % des Bruxellois de plus de 65 ans dépendent d'allocations minima ; 11,2 % de la population majeure entre en ligne de compte pour l'octroi d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé. En 2003, le chômage des Bruxellois a dépassé les 20 %. Ces chiffres donnent une indication du nombre minimum de personnes qui ont des difficultés financières en Région de Bruxelles-Capitale.

2. Situation à Bruxelles plus critique que dans les autres régions

Plus d'un quart des Bruxellois vit dans un ménage sans revenu du travail et près d'un quart des Bruxellois vit dans un ménage qui reporte ses soins de santé pour des raisons financières.

En 2002, le montant du revenu d'intégration sociale d'une famille mono-parentale s'élevait à 42 % du revenu moyen en Belgique. Cela représente moins de 60 % du revenu médian équivalent, qui est utilisé comme seuil minimal de revenu pour les indicateurs européens de risque de pauvreté!

3. Situation des jeunes

La Région de Bruxelles-Capitale suit une évolution démographique différente des autres régions. La population y augmente le plus et c'est la seule région où la population rajeunit. Au moins 2,3 % des 0-19 ans vit dans un ménage qui a de sérieuses difficultés financières. Cela représente 8 fois plus qu'en Flandre et 3,5 fois plus qu'en Wallonie ; 40 %

Ce rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale¹ a été réalisé en collaboration avec les CPAS, avec près de 100 services sociaux publics et privés et avec près de 20 associations d'habitants concernés par la pauvreté. Nous reprenons ici quelques extraits des conclusions.

des enfants bruxellois vit dans un ménage sans revenus du travail.

En 2002, près d'un quart des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avait moins de 25 ans. Parmi les bénéficiaires de l'équivalent RIS, les 30 ans forment le groupe le plus important. Pour les deux catégories (RIS et équivalent RIS), la moitié a moins de 35 ans. Les jeunes sont en grande partie les victimes du chômage, près d'un tiers des 18-24 ans est sans emploi. Parmi les Bruxellois de 20 à 29 ans, 30 % a peu de qualification (diplôme inférieur à l'enseignement secondaire supérieur), c'est plus que la moyenne belge (20 %).

4. Mission impossible pour les CPAS

Malgré la création de services d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS, le nombre de leurs bénéficiaires ne diminue pas. Les besoins d'accompagnement des personnes qui sont exclues de notre société dépassent les moyens des CPAS.

5. Revenus de beaucoup de Bruxellois trop faibles pour vivre décemment

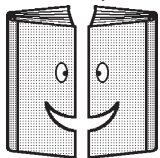
Les revenus des Bruxellois sont inférieurs à la moyenne du pays, sauf en ce qui concerne les plus riches. Par contre, le montant des allocations minimales sont identiques dans tout le pays.

Dans la région bruxelloise, plus de 50% des ménages ne peuvent équilibrer leurs dépenses.

T. Roeseems et A. Perdaens ;
Observatoire de la Santé et du Social ;
avril 2004.

Le rapport peut être obtenu en français et en néerlandais sur simple demande à l'Observatoire de la Santé et du Social, 183 av. Louise, 1050 Bruxelles, 02/552.01.89, ou par courriel à <observat@ccc.irisnet.be>. Vous pouvez aussi visiter le site <www.observatbru.be>.

(1) service à gestion séparée de la Commission communautaire commune.



ses avec leurs revenus : ils dépensent plus qu'ils ne gagnent. De plus, à l'exception des plus riches, les dépenses des Bruxellois sont globalement inférieures à la moyenne du pays. La plus grande part du budget des Bruxellois est consacrée au loyer, à la consommation d'énergie, aux frais médicaux et pharmaceutiques et aux impôts et taxes.

6. Les Bruxellois sont plus surendettés

Selon la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique, qui rassemble les informations sur le crédit à la consommation, 11,5 % des Bruxellois sont surendettés, alors que c'est le cas pour 8,3 % des habitants du pays. Parmi les personnes qui s'adressent à un service de médiation de dettes, les personnes qui ont des revenus de remplacement sont surreprésentées.

Seules les dettes liées au crédit à la consommation font l'objet d'un recensement clair et complet grâce à la loi et à l'existence de la Centrale des crédits aux particuliers au sein de la Banque nationale. Les dettes de loyers, d'énergie, de téléphone, de soins de santé, d'assurances et de pensions alimentaires sont difficilement quantifiables. Les statistiques concernant ces arriérés de paiement sont soit inexistantes, soit partielles, soit non centralisées, soit non communiquées par les organismes concernés, y compris par certaines administrations publiques.

Les Bruxellois consacrent en moyenne 25,5 % de leurs dépenses pour le loyer alors que pour le pays, ce taux est de 21 %.

Certains CPAS Bruxellois constatent que cette part peut s'élever à plus de 50 % du revenu d'intégration sociale.

La moitié des Bruxellois a des revenus qui les classe dans les critères d'admission des logements sociaux, alors que 7,7 % des logements bruxellois sont des logements sociaux ou assimilés et que 25.000 familles (juin 2004) sont inscrites sur la liste d'attente des logements sociaux. Les personnes défavorisées confirment qu'elles préfèrent payer le loyer afin d'éviter de se trouver sans

toit, et retarder ou économiser d'autres dépenses telles que la nourriture, l'énergie, la santé ; 40 % des ménages bruxellois estiment que les dépenses de santé sont difficiles à supporter pour des raisons financières, alors que pour les ménages à faibles revenus, cette proportion est de 70 %. De plus en plus de factures d'hospitalisation ne peuvent plus être payées.

Il y a beaucoup de demandes d'aides financières de débiteurs d'aliments dont l'intégralité des revenus a été saisie suite au non-paiement de la pension alimentaire, mais ce nombre est difficile à quantifier. En outre, les CPAS procèdent à des avances sur pensions alimentaires impayées. C'est ainsi qu'en 2002, 324 avances ont été effectuées par 11 CPAS bruxellois.

En 2000 et 2001, 47 % des résidents bruxellois en maison de repos sont aidés par les CPAS.

Selon certaines sources, les dettes fiscales auraient augmenté de 76 % depuis 1980. De nombreuses dispenses de paiement des cotisations de sécurité sociales sont octroyées aux indépendants chaque année.

7. Conséquences du surendettement

Les conséquences du surendettement sont dramatiques pour nombre de personnes, leur vie se module au rythme des échéances de remboursement et de la peur de l'huissier.

Les familles surendettées doivent gérer des situations impossibles qui les épuisent psychologiquement. L'étroitesse de leur budget les oblige à choisir des dépenses prioritaires. Toutes les dépenses doivent toujours être maîtrisées. Elles se sentent stigmatisées par le regard des autres.

Le surendettement est un frein important à la participation à la vie sociale. Il peut entraîner le repli sur soi, la désocialisation physique et intellectuelle notamment à cause du harcèlement des créanciers, des intermédiaires de crédit et de certains huissiers. Les saisies laissent des traces psychologiques.

8. Fourniture d'énergie minimale

Des dispositions légales en vue d'assurer la fourniture d'énergie minimale et de prévenir les coupures de fourniture de gaz à usage domestique et d'eau ont été prises en Région de Bruxelles-Capitale et ces dispositifs sont actuellement revus en vue de leur amélioration. Certaines communes octroient des aides financières à l'énergie pour certaines catégories de personnes. Cependant, de nombreuses personnes vivent dans des situations de fourniture minimale d'énergie voire de coupures. La question reste épineuse.

La Coordination Gaz-Electricité-Eau a mis sur pied un « Réseau de vigilance pour la gestion du contentieux en énergie ». Il rassemble les praticiens des services de médiation de dettes publics et privés vise à garantir la prise en compte dans les différents dispositifs des difficultés sociales et financières des ménages bruxellois. La CGEE assure également un rôle de groupe de pression en vue de l'accès à l'énergie pour tous.

9. Conclusions

Les indicateurs disponibles ne montrent en aucun cas une diminution de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. La plus grande préoccupation pour l'avenir de la région n'est pas le vieillissement de la population, mais bien le nombre de jeunes sans perspectives d'avenir, les grandes différences entre pauvres et riches, les attentes importantes envers le secteur social comparativement aux moyens disponibles et le manque de politique coordonnée de lutte contre la pauvreté.

Au moins un quart des ménages bruxellois est confronté à d'importantes difficultés financières. Beaucoup de Bruxellois sont touchés par le surendettement. Les conséquences sur la vie quotidienne des personnes et par conséquent sur la vie sociale sont innombrables. Les mesures prises pour lutter contre le surendettement sont positives, mais elles ne peuvent pas offrir des solutions suffisantes tant qu'un grand nombre de Bruxellois qui vivent des minima sociaux ne

disposent pas d'un revenu suffisant pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

En ce qui concerne les propositions, nous renvoyons au rapport complet. Une première série de propositions est basée sur l'analyse consacrée aux indicateurs de pauvreté et ont été formulées par l'Observatoire de la santé et du Social. Ces 16 propositions visent à améliorer le recueil des données et l'élaboration de la politique de lutte contre la pauvreté.

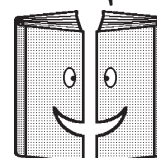
Améliorer la lutte contre la pauvreté passe par l'augmentation des revenus minima et la lutte contre le surendettement

Une deuxième série de propositions d'actions fait suite à l'évaluation portant sur le manque de revenus et le surendettement. Ces propositions ont été élaborées en concertation avec différents organismes publics et privés et avec des personnes concernées par la pauvreté.

Ces 68 propositions s'articulent dans différents domaines :

- en matière d'aide sociale
- en matière de sécurité sociale
- au point de vue de l'organisation des services sociaux et des services de médiation de dettes
- en matière d'aide juridique
- au point de vue de la politique fédérale régionale, et communale de lutte contre le surendettement
- en termes de simplification des lois et des procédures
- au point de vue de l'évaluation des différentes mesures mises en place.

A lire et à débattre...

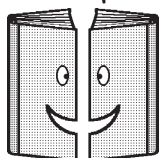


Constats des personnes à bas revenu qui sont confrontées au surendettement

Rapporteur
francophone:
André Sandra
(D.D.
Zintégré) ;
parlement
bruxellois, le
12 octobre
2004 ; les
intertitres sont
de la
rédaction.

(1) Voir article
Pause café,
Journal du
Collectif n° 17,
novembre
1999 ;
disponible sur
notre site.

A lire et à débattre...



1. Sommes-nous entendus ?

Mesdames, Messieurs les ministres, les parlementaires, les responsables de CPAS, les travailleurs sociaux et les citoyens bénévoles qui tentent de faire de leur mieux pour aider les plus défavorisés à vivre dans la dignité, cela fait 6 ans que j'assiste régulièrement à des forums, colloques, tables rondes et autres réunions concernant la pauvreté et où sont présents des responsables politiques.

Après chaque rencontre, les responsables politiques nous assurent qu'ils nous ont entendus. Pourtant, au fil des années, on se rend compte que les conditions de vie des défavorisés se détériorent graduellement. Les allocations sociales, RIS (Revenu d'Intégration Sociale) ou chômage, et les bas salaires ne permettent plus de vivre dans la dignité. Les familles sont de plus en plus amenées à devoir faire des choix entre payer le loyer, se nourrir, assumer les frais scolaires, les soins de santé, les frais d'énergie etc.

Le fait de devoir choisir entre payer ceci ou cela entraîne les familles à s'endetter, à envenimer leurs relations avec leur propriétaire, les institutions, à vivre dans la crainte qu'on leur coupe l'énergie, dans l'inquiétude de ne plus pouvoir faire suivre par leurs enfants l'enseignement, censé être gratuit, dans la peur de la visite des huissiers, souvent indéliques, qui traumatise les parents et plus encore les enfants.

2. La cohabitation sanctionnée ?

Pendant les campagnes électorales, tous les partis prônent les valeurs familiales. Pourtant, si dans une salle de « longue attente » d'un CPAS ou de l'ORBEM, un Roméo rencontre une Juliette ou un Elio une Laurette et qu'ils décident de créer un foyer, ils seront systématiquement sanctionnés et privés d'une bonne partie de leurs revenus, à cause du statut de cohabitant.

Des revenus qui sont de plus en plus conditionnés : les gouvernements successifs

ont pris d'abord des mesures contraignantes contre les usagers des CPAS avec la loi sur l'intégration sociale, ensuite contre les chômeurs avec le plan de contrôle renforcé des chômeurs. Des chômeurs qui seront exclus plus ou moins arbitrairement du chômage, qui iront grossir les déjà longues files d'attente des CPAS. Quelle sera la réaction de ces derniers face à cette nouvelle situation ?

Le déficit d'informations correctes aux citoyens par les institutions ONEM, ORBEM, bureaux de pointage et CPAS est chronique, on se demande parfois si les institutions et leurs fonctionnaires comprennent et connaissent eux-mêmes les règles qu'ils imposent à leurs usagers ?

Si le citoyen défavorisé ne trouve pas le chemin d'une association, d'un syndicat, de lieux de parole comme la pause-café¹, qui peuvent les aider dans leurs problèmes juridiques, d'emploi, de logement, de santé, si le citoyen ne trouve pas ce chemin, il est perdu et confronté à un casse-tête dangereux pour son équilibre psychologique.

3. Toujours des arriérés de radio-télé redevance

Pour terminer, je m'adresse à M. le ministre Van Hengel, ou à ses représentants.

La réforme de la taxe régionale de 2002 (la défunte TELE RADIO redevance y étant désormais incluse) est une avancée pour les usagers du CPAS, ceux-ci en étant exonérés.

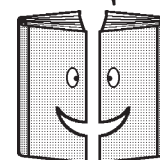
Cependant de nombreux usagers du CPAS sont harcelés par des huissiers pour des retards de paiement de cette redevance datant d'avant 2002. Or la radio et la télévision sont souvent leur seul lien avec la culture et l'information, vu le prix de la presse écrite et son accessibilité plus ardue.

Si on peut amnistier fiscalement des nantis ayant placé en fraude de l'argent à l'étranger, ne pourrait-on pas aussi, au nom du droit à l'information et à la culture, amnistier les

défavorisés pour ces retards de paiement ?

4. Conclusion

Nous rappelons aux responsables politiques que les défavorisés ne doivent pas être la risée des élus, mais bien leur priorité, car ils ont droit aussi au bien-être et que ce sont eux aussi des citoyens respectables qui ont droit à la dignité humaine.



A lire et à débattre...

Quelques réactions après la table ronde concernant la lutte contre la pauvreté

Yves Martens,
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion.

Cette rencontre a laissé des impressions mitigées. Quand le président de séance cite Bourdieu en ouverture « *Si le monde social m'est supportable, c'est parce que je peux m'indigner* », cela laisse perplexe. Sommes-nous là pour chercher et trouver des solutions qui tiennent compte du vécu des personnes vivant la pauvreté et des associations qui les aident ou bien pour offrir un exutoire à ceux-ci ? Que l'on ne croie pas par ailleurs qu'une journée de luxe ait été proposée aux participants. D'où cette phrase un peu surprenante du président : « *Nous nous contenterons de sandwiches ce midi. Dans le cadre d'une table ronde sur la pauvreté, nous n'allons pas prendre de grands repas* ». Les sandwiches étaient bons, mais pourquoi cette austérité ne devrait-elle viser que les pauvres ? Au contraire, c'était l'occasion de les sustenter plus généreusement. Et, dans le cas contraire, la remarque est au minimum superflue, et même assez choquante.

Depuis deux ans, on observe une hausse sensible de la pauvreté. Comme on le lira dans la critique de Jocelyne Talon¹ on peut se demander à quoi servent ces rapports annuels en terme d'avancées concrètes.

Ceci dit, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce genre de grand-messe qu'est une table ronde a une importance symbolique qui n'est pas à négliger. Même si on aurait pu espérer une présence plus effective des députés eux-mêmes. Une chose est de nous inviter en leurs murs, une autre est d'être là le jour du rendez-vous ! Une petite dizaine seulement ont pris cette peine. Le problème est en grande partie là.

Car le travail préparatoire du rapport offre un véritable intérêt, collectant d'une part les témoignages de gens, d'autre part ceux des travailleurs sociaux. Pour ce qui est des données, l'Observatoire sollicite tous les acteurs, au premier rang desquels les communes et les CPAS. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça grince dans les engrenages. La bonne volonté de ceux qui détiennent les données est loin d'être acquise. Reste que

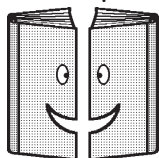
l'Observatoire a développé une véritable expertise et présente des constats étayés, tant par des chiffres que par des observations de terrain. La balle est ensuite dans le camp du Parlement...

Le décalage entre précarisés et élus, même si ceux présents parmi ces derniers le contestaient (et leur présence légitimait en partie leurs dénégations), persiste. D'autant que dans les solutions préconisées par les politiques, on sent bien toute la dimension « Etat Social Actif ». Avec dès lors un accent marqué bien davantage sur le contrôle que sur l'aide alors que tout le monde répète que les allocations sociales sont insuffisantes pour vivre dignement.

En conclusion, il nous semble que ce type de rapports et de rencontres sont nécessaires. Mais ils ne doivent pas servir à donner bonne conscience aux politiques mais au contraire leur fournir des outils et des idées de solutions. Davantage de moyens et de collaboration de tous les acteurs sont nécessaires pour rendre ces outils plus performants encore. Mais la priorité est à l'action politique. Quand un ministre dit que Bruxelles vit sur une bombe à retardement, nous lui répondons « *Qu'attendez-vous pour la désamorcer ?* »

(1) Voir article
page 27.

A lire et à débattre...



Lecture critique du 9^{ème} rapport sur l'état de la pauvreté

en bref

1. Surendettement, logement

Le 9^{ème} rapport de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles laisse les spécialistes sur leur faim. Il ressemble en effet fortement aux rapports précédents. Le surendettement est le thème principal, mais le 12 octobre au Parlement, il a surtout été question des problèmes du logement à Bruxelles. C'est dire à quel point le logement occupe une place importante dans le rapport. Le surendettement et le logement sont deux sujets systématiquement développés dans chaque rapport depuis 1994.

Il s'agit évidemment de sujets importants ; de sujets dont il est possible de mesurer l'évolution et les aspects, car des chiffres et des indicateurs mis au point aux niveaux européen et fédéral permettent aux scientifiques qui gèrent cette matière d'objectiver la pauvreté¹, sans pour autant en faire ressentir les multiples effets psychologiques et les retombées en matière de relations sociales des pauvres. Ces deux thèmes sont aussi largement connus des hommes politiques ayant ces matières en charge. Ceux-ci ont déjà expliqué les impossibilités budgétaires à trouver rapidement des solutions.

Le thème principal du rapport étant le surendettement, il traite principalement de la façon dont tous les bruxellois s'endettent et pas uniquement les pauvres. L'endettement qui s'applique à toutes les couches sociales est essentiellement lié au crédit à la consommation, mais aussi aux divers mécanismes de manipulation psychologique, notamment publicitaires, mis en place par les entreprises pour susciter les besoins. Il convient pourtant de remarquer que le crédit à la consommation ne vise plus vraiment les « déjà pauvres » ayant vécu une situation de remboursement non honoré car le crédit leur est désormais refusé et seuls les mécanismes de solidarité individuelle peuvent les sortir d'un mauvais pas. On sent à quel point il est difficile de distinguer pauvreté et endettement, les causes des conséquences. Il y a des riches

Les rapports successifs sur l'état de la pauvreté à Bruxelles, qui montrent la persistance des mêmes problèmes, entraînent-ils vraiment des décisions politiques en la matière ? Il faut prendre d'urgence des mesures concrètes, particulièrement en ce qui concerne les frais scolaires des enfants.

endettés et des pauvres qui ne le sont pas. Il y a aussi des gens aisés qui s'appauvrissent par l'endettement et finissent leur vie misérablement !

2. La pauvreté,

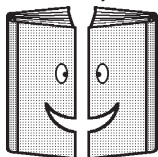
c'est une obsession quotidienne...

L'endettement lié au crédit à la consommation concerne certains types de dépenses et pas d'autres. Le rapport aborde peu certaines dépenses non liées au crédit qui participent cependant de manière importante à l'appauvrissement des ménages. La nourriture nécessaire à la survie quotidienne, les nécessaires transports publics pour chercher du travail ou répondre aux besoins administratifs, les trajets des enfants vers l'école, les frais d'habillement, d'équipement de la rentrée scolaire, ceux exigés par l'école pour la garderie, la natation, les photocopies, les excursions scolaires, les voyages scolaires inévitables...

La lecture de ce considérable rapport rend perceptible le fossé qui sépare les pauvres des fonctionnaires qui gèrent la pauvreté. La distance psychologique entre eux et la population dont ils s'occupent est énorme. Celui dont la stabilité d'emploi et de revenus est assurée parvient difficilement à percevoir, à comprendre, la quête inlassable et quotidienne de ceux dont même le pain n'est pas garanti. Une phrase dans ce rapport, glanée

Jocelyne Talon,
Présidente du
Comité de
Défense des
Citoyens de la
Ville de
Bruxelles-asbl,
rue Borgval, 2,
1000
Bruxelles ; tél.
02/502.95.02 -
? 0476/
391.186 ;
<jocelynetalon
@hotmail.com>;
25 octobre
2004 ; les
intertitres sont
de la
rédaction.

(1) Voir aussi
« Pauvres
statistiques »,
une réflexion
sur les
indicateurs de
la pauvreté ;
page 30 de ce
journal.



dans un groupe de parole et insuffisamment mise en évidence, résume la journée de celui qui vit la pauvreté et l'exclusion sociale : « *La pauvreté, c'est plus qu'une question d'argent, c'est une obsession quotidienne !* »

En dehors de cette petite phrase, on cherche en vain quelques traces de sensibilité dans ce rapport qui concerne des gens dont la situation est dramatique. Il s'agit bien sûr d'un rapport, d'un travail administratif, destiné à informer des autorités politiques et simplement illustré d'anecdotes réalistes puisées dans les espaces de parole ou les textes des associations.

3. Les enfants, oubliés

Un sujet particulièrement sensible, pratiquement laissé sous silence tout au long du rapport, est le sort des enfants des ménages pauvres ou endettés. Si ceux-ci sont pratiquement ignorés dans les divers rapports, c'est peut-être parce qu'ils ne figurent pas dans les chiffres et les indicateurs qui servent à mesurer l'état de la pauvreté (pages 1 à 69 du rapport). Il est uniquement fait allusion à leur situation, là où le rapport cite des thèmes abordés dans les espaces de parole où les pauvres peuvent s'exprimer. Celui-ci, comme les précédents, ne s'attache pourtant pas à ce problème fondamental pour l'avenir de ceux qui ne doivent pas hériter de l'exclusion sociale de leurs parents.

La situation sociale des enfants des pauvres, leur inscription dès l'entrée à l'école dans la spirale de l'exclusion, en raison des mécanismes liés à l'argent mis en place par les écoles, qui fonctionnent de plus en plus comme des entreprises, avec la complicité passive des ministres de l'éducation, est à peine évoquée. La gratuité de l'enseignement obligatoire, affirmée et garantie de manière absolue dans une loi de 1959, est devenue une vaste supercherie qui accentue encore les effets de la pauvreté en déstabilisant les enfants des familles défavorisées. Le décret mission de l'enseignement nuance ce principe de gratuité



et autorise les écoles à exiger certains paiements. La pratique sur le terrain mériterait une analyse sérieuse.

Si des mesures concrètes ne sont pas prises, les enfants des démunis d'aujourd'hui seront les démunis de demain. Des mesures les concernant ne devraient pas générer un budget énorme : on peut par exemple suggérer des allocations d'études revues à la hausse ; une procédure d'octroi de celles-ci accélérée, afin qu'elles ne soient plus payées à la fin de l'année scolaire, mais au début ; un contrôle rigoureux des coûts exigés par les écoles qui pratiquent la ségrégation par l'argent. Il faudrait sanctionner les écoles qui n'ont pas une gestion citoyenne par des mesures effectives de suppression des subventions. Le budget concerné par les frais scolaires peut sembler dérisoire pour les familles aisées d'un ou deux enfants, il prend d'autres proportions dans les familles pauvres de 4 ou 5 enfants.

4. Après 9 rapports, qu'est-ce qui a changé ?

Les conclusions du rapport semblent se fixer sur les dispositifs administratifs mis en place, elles critiquent ou s'attachent au fonctionnement des divers services mis en place pour guider les personnes surendettées, proposent des réformes dans les structures des CPAS, des améliorations du fonctionnement des offices de médiation de dettes, des divers services chargés de gérer les pauvres et la pauvreté, sans proposer beaucoup de solutions à la détresse de ceux-ci qui ont le sentiment de n'être pas entendus. Les conclusions

comportent des propositions d'amélioration des méthodes de collecte des données, des facteurs d'analyse, des procédures d'évaluation.

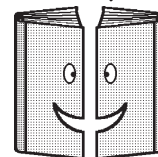
On aurait sans doute préféré des propositions concrètes visant par des mesures simples à améliorer la situation quotidienne des citoyens qui vivent la pauvreté. Les causes et les effets de la pauvreté étant multiples et étroitement liées, il est pratiquement impossible de faire un rapport isolant une seule cause ou un seul aspect du phénomène.

Il serait dès lors intéressant de faire le bilan des neuf rapports, d'analyser les nombreuses propositions qui ont été émises et de les confronter aux réformes que les hommes politiques ont mises en place en réponse à ce considérable travail. Si ce « rapport des rapports » montre que les mesures prises ont été peu nombreuses, peu efficaces ou non conformes aux propositions, faudra-t-il s'obstiner à maintenir ce type d'activité qui aux yeux de certains ne sert qu'à donner bonne conscience aux politiciens ?

Le Politique devrait aussi cesser de créer de nouveaux organismes, de nouvelles administrations pour gérer la pauvreté et réserver les crédits budgétaires qui y seraient consacrés à améliorer la situation des démunis (plus de 110 fonctionnaires rien qu'au fédéral, combien dans les régions, combien dans les communes ?). Quand on voit le train de vie des fonctionnaires européens qui s'occupent de la pauvreté, le luxe déployé lors des rencontres européennes relatives à cette matière, on ne peut s'empêcher de se dire que la pauvreté nourrit bien son homme.

Depuis que ces milliers de pages de rapport ont été écrites, les pauvres et les gens des associations de terrain qui vivent auprès des pauvres, ont l'impression qu'aucune amélioration de la situation ne s'est faite.

A lire et à débattre...



Pauvres statistiques

Thomas Coutrot ; *Attac France.*

(1) *Institut National des Statistiques en France.*

(2) voir le dossier spécial dans *Politis* et le site bip40.org.

(3) Pierre Concialdi, Jean Gadrey, Catherine Lévy, Michel Maric, Cohésion sociale : des politiques à l'aveuglette, *Le Monde*, 2 juillet 2004.

(4) « Qui est pauvre en France ? », *Le Monde*, 22 juillet 2004.

En France, les statistiques officielles sont régulièrement l'enjeu de controverses. Après l'indice des prix ou la statistique du chômage, c'est maintenant la statistique officielle de la pauvreté qui est mise sur la sellette, à l'initiative du Réseau d'alerte sur les inégalités (Rai). Au mépris des évidences, le taux de pauvreté mesuré par l'Insee¹ montre en effet une décroissance de la pauvreté relative dans les vingt dernières années. Le message subliminal est clair : il n'y a pas de problème majeur d'inégalités et de pauvreté dans notre pays.

1. Question de chiffres

En réaction, le Rai a lancé un indicateur concurrent, le Bip 40 (Baromètre des inégalités et de la pauvreté)². Selon le Rai, la statistique officielle est complètement biaisée : en effet, de l'aveu même de l'Insee, les statistiques de revenus utilisées pour calculer le taux de pauvreté relative ne prennent quasiment pas en compte les revenus financiers et du patrimoine³. Comment alors évaluer la pauvreté relative, si l'on ne connaît pas les revenus des riches ?

La réponse des autorités compétentes ne s'est pas fait attendre. Le Directeur de l'Insee et celui de l'Observatoire de la pauvreté rejettent les attaques contre le chiffre officiel de la pauvreté⁴. Selon eux, « *la prise en compte des revenus du patrimoine ne modifierait pas sensiblement le diagnostic sur le niveau et l'évolution de la pauvreté monétaire* » : en effet ce sont les riches qui détiennent le patrimoine, et le seuil de pauvreté est « *peu sensible à l'estimation des hauts revenus* ».

Passons sur le fait que deux études publiées dans les années récentes par l'Insee lui-même montrent exactement le contraire : la prise en compte des revenus du patrimoine aboutirait à faire passer le taux de pauvreté de 6% à 9%. Rappelons qu'on parle ici de pauvreté relative : être pauvre en France, ce n'est pas la même chose qu'en Ethiopie. La pauvreté doit s'appréhender comme une situation de privation relativement aux normes de bien-être qui prévalent dans une société donnée.

Ce que nous disent les experts officiels, c'est que le seuil de pauvreté, qui sert à définir le

nombre de pauvres (tous ceux qui gagnent moins que le seuil), ne dépend pas des revenus des riches.

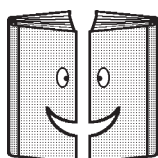
Le seuil officiel de pauvreté est en effet défini par l'Insee comme la moitié du revenu médian. Le revenu médian, c'est celui qui partage la population en deux parties égales : 30 millions de Français gagnent plus, 30 millions gagnent moins. Parmi ces trente millions moins favorisés, certains (environ 3,6 millions) gagnent encore moins que la moitié du revenu médian : par convention on les appelle « *pauvres* ». Si les 5 millions de Français les plus riches doublent encore leur revenu grâce à la flambée de la Bourse et de l'immobilier, alors que les moins riches voient leur revenu stagner, le revenu médian restera stable. Certes les inégalités de revenu exploseront, mais le nombre de « *pauvres* » ne bougera pas.

2. Pauvreté et inégalités

Cette conception de la pauvreté relative aboutit à dissocier largement pauvreté et inégalités. Il ne s'agit pas d'une simple question technique, comme le prétendent souvent les experts. Ce choix du demi-revenu médian reflète une conception politique de la pauvreté, selon laquelle peu importe ce qui se passe en haut de l'échelle : il suffirait, pour analyser et comprendre la pauvreté, de regarder les pauvres à la loupe.

La création de l'Observatoire de la pauvreté en 1998, était significative de cette conception qui isole la pauvreté de l'ensemble des mécanismes qui la produisent et la reproduisent. C'est un Observatoire de la création et de la distribution des revenus, de tous les revenus, qu'il aurait fallu créer. La précarité, le chômage de longue durée, l'exclusion sociale ne sont pas indépendants de l'organisation du travail par les entreprises, de la sélectivité du marché du travail, des politiques fiscales et de restrictions budgétaires en matière de logement, de santé, de famille...

La pauvreté n'est pas une verrue sur un corps sain, elle résulte du fonctionnement d'ensemble du néolibéralisme, qui concentre revenus et pouvoirs. Il est parfaitement possible d'adopter d'autres indicateurs de pauvreté,



qui reflètent ces interdépendances entre grande richesse et grande pauvreté ; il suffit par exemple de considérer le revenu moyen au lieu du revenu médian. Il s'agit d'abord de choix politiques. Ceux de l'Insee et de l'Observatoire de la pauvreté ne nous conviennent décidément pas.

Prime d'installation pour les sans-abri en Belgique

La loi du 23 août et l'arrêté royal du 21 septembre 2004 ont introduit une prime d'installation fédérale pour un groupe plus important de sans-abri.

Jusqu'à présent, seuls les bénéficiaires d'un minimex avaient accès à la prime, qui couvre des frais d'installation déterminés (équipements, achat du mobilier, frais de raccordement...). La prime atteint actuellement - après indexation - 817,77 euros.

La prime d'installation sera dorénavant accordée à toute personne sans abri (donc aussi par exemple aux femmes victimes de violence et hébergées dans un collectif, ou à des personnes expulsées de leur logement ou se retrouvant à la rue après un séjour en clinique) qui s'installe dans un logement lui servant de lieu de résidence principale.

La prime sera accordée en une fois et un ménage sans abri n'a droit qu'à une prime.

Il est important de noter que l'A.R. détermine formellement que le CPAS ne peut utiliser la prime d'installation pour financer la garantie locative ou le loyer.

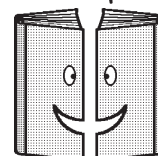
La nouvelle réglementation entre en vigueur le 7 octobre 2004.

Sources :

(1) Loi du 23 août 2004 modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale et visant à étendre le champ d'application personnel de la prime d'installation (M.B. 27.09.2004)

(2) Arrêté Royal du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le centre public d'action sociale à certaines personnes qui perdent leur qualité de sans-abri (M.B. 5 octobre 2004).

A lire et à débattre...



Créances alimentaires

en bref

En août 2003, alerté par le report de la mise en place du Fonds de créances alimentaires, le Collectif a lancé une lettre ouverte aux parlementaires fédéraux : « *Créances alimentaires : tenez vos engagements !* ». Vous avez été nombreux à la signer avec nous. Depuis, nous avons rejoint la « Plate-forme associative pour les créances alimentaires ». Nous revenons ici sur les étapes de cette mobilisation, vieille de 30 ans. Le « Service fédéral de créances alimentaires » (SECAL) a été créé en juin 2004. La plate-forme encourage les créancier(e)s à y faire appel !

Gabrielle

Vogt ;

<gabrielle.vogt
@bordet.be>.

1. Flash back

Diverses associations féministes se battent depuis maintenant 30 ans pour obtenir la mise en place d'un système de caisse de compensation pour régler le problème des pensions alimentaires non payées.

En effet, il arrive fréquemment qu'après une séparation, l'ex-conjoint ayant la charge des enfants se retrouve dans des difficultés financières suite au non-paiement des créances alimentaires dues. On estime à 40% le nombre de cas de créances alimentaires qui soit ne sont pas payées soit le sont de

manière incomplète ou avec un retard important. Il est bien entendu possible d'avoir recours à la justice, mais outre le fait qu'une issue positive n'est de loin pas garantie, cela coûte de l'argent et prend du temps, beaucoup trop de temps, souvent jusqu'à des années. Ce qui explique que bien des chefs de famille monoparentale (les mères en général...) disposant d'un revenu trop faible pour assurer la subsistance des membres de leur famille finissent par baisser les bras - et, pour subvenir à leurs besoins, se tournent soit vers les CPAS soit vers des emplois complémentaires (travail du soir, intérim...).

La première proposition de loi demandant la mise en place d'un fonds de créances alimentaires voit le jour en 1974, suite à un projet de l'association « Vie féminine ». Mais ce n'est qu'en 1989 que le gouvernement déclare enfin vouloir résoudre la problématique de certaines créances alimentaires non perçues. Il en résultera une loi qui donne aux CPAS la mission de faire des avances et de recouvrer les créances non versées pour enfants, pour autant que le créancier soit dans les conditions de revenus imposées par la loi.

De 1990 à 1999, dix propositions de loi seront déposées demandant la création d'un Office de créances alimentaires. En 1999, la pression d'un front commun d'associations de femmes aboutit à l'engagement public du Ministre Didier Reynders à défendre le projet et à le mettre en œuvre avant la fin de la législature. Durant cette période, l'Etat fédéral et les CPAS recouvrent, en moyenne, bon an mal an, 10 % des montants avancés. Le recouvrement des pensions alimentaires n'est manifestement pas une priorité de l'administration fiscale, ni la poursuite des débiteurs qui n'honorent pas leur dette.

Entre 1999 et 2003, neuf autres propositions de loi seront déposées pour aboutir à la loi du 21 février 2003, adoptée par tous les partis démocratiques à l'exception du CD&V, créant (enfin !) un service des créances alimentaires au sein du Service Public Fédéral des Finances (le SECAL, « Service fédéral de créances alimentaires »).

Alors que tout semble en bonne voie, un premier couac a lieu en juillet 2003, dès la

Tiré de « La problématique socio-économique des créances alimentaires en Belgique, 1989 », seule étude valable et complète sur la question.

- La pension alimentaire moyenne par enfant se monte à 100 euros.
- 58 % des versements sont réguliers
- 11 % sont versées mais avec retard ou partiellement
- 4 % sont versées avec un retard ne dépassant pas 3 mois
- 8 % sont versées de temps à autre
- 18 % ne sont pas du tout versées

mise en place du gouvernement violet : la loi programme du 7 août 2003 prévoit le report de la mise en œuvre du service au mois de septembre 2004, ce qui retarde d'un an le fonctionnement du Service tant attendu.

Deuxième couac le 14 décembre 2003 : le gouvernement dépose une loi programme qui dénature l'esprit de la loi du 21 février 2003, à savoir le lien entre avances et recouvrement. Le principe d'avances est reporté sine die, le système de recouvrement sera mis en place à partir du 1^{er} juin 2004. Les CPAS restent habilités à faire des avances sur les pensions alimentaires des enfants, mais uniquement pour les personnes les plus démunies : les revenus ne peuvent excéder 11.317 euros par an. Elles doivent aussi régulièrement faire la preuve qu'elles ne gagnent pas plus et donc remplir nombre de papiers et faire de multiples démarches administratives pour faire valoir leurs droits. Aucun parlementaire de la majorité n'a pris la défense du Service de créances alimentaires comme priorité budgétaire ni n'a tenté d'infléchir la décision du gouvernement.

Etat des lieux en l'an 2000

Nombre de CPAS qui appliquent la loi :

1989 : 100

1999 : 506

*Nombre de bénéficiaires pour la Belgique
(chaque enfant est un dossier !)*

1990 : 325 dossiers

1999 : 5.474 dossiers

2. Bilan du SECAL depuis sa création

Bien qu'un site Internet, une brochure et un dossier aient été largement diffusés pour annoncer la création du Service fédéral de créances alimentaires (SECAL), le nombre de dossiers complets au SECAL en 5 mois de service s'élève à 1.500, alors que le nombre total de familles concernées a été estimé par l'administration à 145.000 ! Notons par ailleurs qu'aucun de ces dossiers n'a abouti au versement du montant d'une seule créance due. Le peu de demandes auprès du service

signifie que la campagne d'information a sans doute été déficiente auprès du principal public cible. Les personnes concernées ignorent tout simplement l'existence de ce service. Mais la principale raison tient sans doute dans le fait que ce service ne garantit pas le paiement d'avances sur pensions alimentaires et ne s'occupe que du recouvrement des sommes dues. Dans ces conditions, il est probable que de nombreux créanciers, fatigués par des années de démarches infructueuses, soient définitivement découragés et renoncent à faire appel à ce nouveau service.

Or, si le nombre de dossiers n'augmente pas, le ministère des Finances aura beau jeu de déclarer que, tout compte fait, le problème du non-paiement des créances alimentaires a été largement surestimé par les associations de la plate-forme «créances alimentaires». D'ailleurs, aucun moyen financier n'a été prévu pour le SECAL dans le budget 2005, ce qui reporte aux calendes grecques le paiement des avances prévu par la loi votée en février 2003...

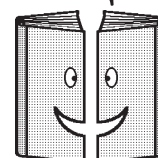
Toutes les familles qui subissent des retards et/ou des impayés sont invitées à se rendre au SECAL pour y introduire une demande d'aide au recouvrement. Car ce n'est qu'à cette condition, manifestement, que le ministre des Finances prendra conscience de l'ampleur du problème des créances alimentaires impayées.

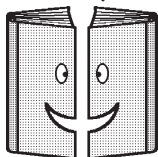
3. Plein de bonnes raisons de s'adresser au SECAL¹

- Même s'il ne fait pas encore d'avances sur pensions alimentaires, si vous ne l'utilisez pas, le Ministère a l'impression qu'il n'y a pas de problèmes, pas de litiges, pas de contributions alimentaires impayées...
- Même si le SECAL ne paie pas d'avances, une fois qu'il aura entamé le processus de recouvrement des sommes dues pour vous, vous recevrez de l'argent tous les mois !
- Même si la procédure est un peu compliquée, rappelez-vous que les services sont ouverts au public pour l'aider ! Pour le moment les fonctionnaires, choisis sur base

(1) Dépliant produit et diffusé par la plate-forme associative créances alimentaires ; voir <www.creances-alimentaires.be>.

A lire et à débattre...





volontaire, ont encore le temps de vous accueillir et de vous expliquer les démarches.

- Le service, dans sa mission « récupération des arriérés » est ouvert à tous/toutes ! Il n'y a pas de plafond de revenus. Et donc il n'y a aucune « enquête » sur vos revenus non plus, pas plus que sur les ressources d'un éventuel cohabitant... (donc différent du CPAS !)
- Même si vous avez déjà essayé dans le passé de récupérer vos sous, sachez que le ministère des finances est beaucoup mieux outillé que n'importe qui pour « traquer » le moindre cent à saisir pour payer les arriérés dus... Par exemple : il sait si votre débiteur a une voiture immatriculée à son nom, s'il a un emploi, s'il achète ou vend un immeuble (et au passage, il saisit l'argent), s'il a fait un héritage, s'il a de l'argent sur un compte en banque, s'il a créé une société etc.
- Même si votre débiteur (ex-conjoint ou partenaire) habite à l'étranger (en principe dans ce cas, le Secal n'intervient pas), il a peut-être une source de revenus en Belgique que vous ne connaissez pas mais que le fisc va trouver ! (ex : une pension ou prépension, des indemnités de pause-carrière, l'usufruit sur la maison de ses parents etc.)
- Même si vous désespérez d'un jour récupérer vos sous parce que votre débiteur est insolvable, n'oubliez pas qu'il ne va pas nécessairement rester dans cet état d'insolvabilité toute sa vie ! Et comme vous n'allez pas passer le reste de la vôtre à le surveiller, confiez ce soin à une administration compétente... (voir le point après)
- Parce que la demande au SECAL interrompt la prescription... Si vous ne faites rien pour récupérer vos pensions alimentaires impayées, après 5 ans elles sont « perdues », vous ne pouvez plus les réclamer : il y a prescription ! Tandis que votre demande au SECAL interrompt la prescription et fait courir un nouveau délai de 5 ans ! Cela vous permettra de récupérer tout ce qui est dû, même si cela doit prendre des années !

- Parce que même s'il faudra laisser à l'administration 5 % des montants qu'elle sera parvenue à récupérer pour vous, cela coûtera toujours moins cher que l'huissier de justice (où vous devez d'emblée avancer environ 250 euros sans savoir si vous allez récupérer quelque chose ou non). Votre débiteur de son côté paiera 10 % en plus des sommes dues.
- Parce que même si la procédure prend du temps (l'administration a un délai d'un mois pour accepter votre dossier s'il est complet et pour vérifier que vous êtes dans les conditions, et doit laisser 15 jours au débiteur pour réagir avant d'entamer les « poursuites »), il n'y a pas d'autres moyens plus rapides, moins chers et d'une efficacité comparable!
- Si votre débiteur n'a que de petits revenus (CPAS, chômage ...) il faut savoir que le SECAL peut parfaitement saisir ce revenu mais doit lui laisser l'équivalent du minimum... tandis que l'huissier de justice peut saisir tout son revenu ! A vous de décider, en fonction de l'importance de la somme due notamment, si vous passez par le SECAL ou si vous payez un huissier de justice (ses services sont gratuits pour les personnes qui bénéficient de l'assistance judiciaire gratuite !)

4. Dans certains cas le SECAL ne peut rien pour vous

- si votre débiteur ne réside pas en Belgique et/ou qu'il n'y a pas de revenus (à vérifier !).
- si votre débiteur paie chaque année 11 mois sur 12 ! en effet, il faut 2 mensualités non payées, consécutives ou non, sur les 12 mois qui précèdent votre demande... (les paiements incomplets comptent comme des non-paiements).
- si votre ex-partenaire ou conjoint paie régulièrement sa pension alimentaire mais pas ses frais exceptionnels - ceux-là ne sont pas récupérables par le SECAL. (Par contre s'il n'a rien indiqué sur son paiement, vous pouvez décider vous-même à quels frais les sommes payées sont affectées...).

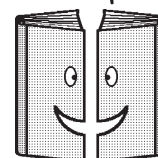
- si vous n'avez pas de jugement ou de titre « exécutoire » (jugement du juge de Paix, tribunal de 1^{ère} instance, juge de la jeunesse ou conventions de divorce). Mais dans ces cas-là, vous ne saurez jamais récupérer les sommes promises !

5. Encore quelques remarques

- une demande au SECAL n'empêche pas que vous déposiez parallèlement une plainte en abandon de famille ! (à la police, chaque fois que la contribution alimentaire est impayée). Le SECAL ne le fera jamais à votre place. A la suite de plaintes répétées, il se pourrait que votre ex-partenaire soit condamné pour « abandon de famille » à une amende ou même à une peine de prison !
- si vous bénéficiez des avances sur pensions alimentaires du CPAS, votre dossier sera d'office transmis au SECAL qui va récupérer l'argent avancé tous les mois par le CPAS mais vous pouvez aussi demander au SECAL de récupérer les arriérés dus avant l'intervention du CPAS.
- Pour éviter des problèmes de paiement de pensions alimentaires, il est parfois utile de demander au Juge une « délégation de sommes ». C'est un système qui vous permet de toucher directement vos pensions alimentaires par exemple via l'employeur de votre ex-partenaire. Parlez-en avec votre avocat.

C'est seulement quand les 170.000 demandeurs potentiels auront assailli les bureaux du SECAL, que le ministre des Finances se rendra compte de l'ampleur du problème et qu'il cherchera enfin un budget pour ouvrir le principal volet du SECAL : l'octroi d'avances sur pensions alimentaires dans un premier temps sous condition de revenus mais à court terme POUR TOUS !

A lire et à débattre...



La Sécu ? C'est à nous !

CARTE BLANCHE

Ferre Wyckmans

Secrétaire général de la LBC

Raymond Coumont

Secrétaire général de la CNE.

« *Le Soir* », 30
novembre
2004.

De puis près de 30 ans, des médecins se pressent au chevet de la Sécu pour la sauver.

Ils font songer à ceux dont se moquait Molière : plus soucieux de leur renommée que de la patiente, s'acharnant sur tel ou tel organe sans considérer la santé de l'ensemble, et surtout ne connaissant qu'un remède : la saignée. Il est temps de les arrêter : si robuste que soit notre Sécu, et le modèle social qu'elle a fondé, elle ne résistera plus très longtemps à ces mauvais traitements.

Il y a 60 ans :

une révolution qui a réussi.

Ce 28 décembre, il y aura 60 ans que les dirigeants syndicaux belges fondèrent, avec les représentants des principales industries, ce qui est devenu notre modèle social : la Sécurité Sociale définit notre démocratie, tout autant que le suffrage universel. L'extraordinaire réussite de ce modèle social a peu à peu fait oublier ce qu'il comportait de radicale nouveauté : pour la première fois dans l'histoire, la grande masse de nos populations voyait s'ouvrir une autre destinée que de travailler sans relâche, sa vie durant, dans la crainte de la misère.

Faut-il rappeler la situation économique et sociale qui prévalait fin 1944 ? Le pays était profondément divisé, les infrastructures détruites, le chômage au plus haut point, et les ménages manquaient de tout. Que firent alors les dirigeants politiques et sociaux ? Les raisons ne manquaient pas d'en appeler à l'austérité, aux restrictions, et de répandre pour l'avenir des messages de peur. Tout au contraire, ils décidèrent de mettre en place, autour de la Sécu, un système de redistribution très importante de la richesse produite chaque année.

Ce choix de la confiance en l'avenir et de la redistribution des richesses réussit au-delà de toute espérance : en 30 ans la richesse réelle du pays tripla ; et au sein de cette richesse, la part des

dépenses sociales tripla elle-même. Si ce progrès sans équivalent du bien-être a accompagné la réussite économique, ce n'est pas une coïncidence. C'est le résultat d'une vision politique qui, tirant les dures leçons d'un siècle de libéralisme menant à l'effondrement de 1929, voulut se donner des outils pour créer la croissance et l'orienter vers le progrès social, vers plus d'égalité et de liberté réelle.

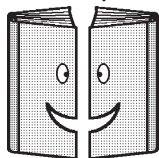
Responsabilité contre solidarité ?

La « crise » des années 70 fut pour les adversaires de ce modèle l'occasion longtemps rêvée d'en remettre en cause les fondements. Sur ce plan, l'action de l'actuel gouvernement belge s'inscrit en continuité avec les politiques menées depuis par des coalitions de tout poil : au nom de l'austérité, et bien souvent au nom de l'emploi, on a diminué sans cesse le niveau des prestations et le financement de la Sécu. Deux exemples : une pension moyenne ne couvre plus que 28 % du revenu moyen (38 % en 1980) ; le déficit annoncé pour 2004 (autour de 1 milliard d'euros) est important... mais on offre chaque année 5 fois plus aux entreprises, sous forme de ristournes ONSS, sans aucune condition.

Où tout cela nous mène-t-il ? Pour qui observe l'actualité, le constat est alarmant ; il prend tout son sens si on se rappelle les objectifs annoncés par ce gouvernement (pour mémoire : créer 200.000 emplois, mettre un terme à la montée des votes pour des partis antidémocratiques, et apporter une « paix communautaire » entre flamands et francophones). Il est grand temps de penser autrement.

Ceci suppose, pour commencer, de rejeter l'idée selon laquelle la Sécu servirait surtout (voire uniquement) aux « ayants droits » : telle une fusée à 4 étages, la Sécu sert 4 fois. Une allocation de chômage, par exemple, sert à éviter la misère à

A lire et à débattre...



celui qui perd son emploi : c'est là une fonction évidente, la seule que le libéralisme veut bien retenir, et qu'il voudrait, dès lors, gérer à partir d'une logique d'assistance. Mais cette allocation de chômage sert tout autant à l'ensemble des salariés, en empêchant que la pression des sans-emploi sur le niveau des salaires conduise à l'appauvrissement général des travailleurs. Troisième étage : l'indemnisation du chômage sert aussi à un niveau macro-économique, largement invisible, en orientant la richesse nationale vers la consommation locale plutôt que vers l'épargne surabondante ou vers la spéculation. A contrario, selon le Bureau du Plan, les deux premiers postes, dans l'utilisation des bénéfices de la dernière réforme fiscale ont été : épargne et voyages en avion... Et enfin, la Sécu porte bien son nom : elle constitue la base de notre cohésion, de ce qui nous permet de vivre ensemble en sécurité. On s'étonne que les « classes moyennes » expriment des votes sécuritaires. Mais les gens savent bien que, même avec de bons salaires, il n'y a ni sécurité, ni égalité sans une Sécu forte, bien financée, et de haut niveau.

Il s'agit en fin de compte de revenir à cette invention simple du 20^{ème} siècle : ce sont les bons choix collectifs qui rendent possibles la liberté et la sécurité individuelle. A l'inverse des « penseurs » libéraux qui nous somment d'abandonner la solidarité au profit de la responsabilité, nous voulons rappeler que, depuis un siècle et demi, la solidarité est notre responsabilité collective.

C'est à nous !

Résumons : l'allocation de chômage indemnise le chômeur, mais elle protège aussi les salaires, elle crée de la croissance et de l'emploi utiles, et elle produit de la sécurité. Le même raisonnement vaut pour de bons services publics, un enseignement de qualité pour tous, des soins de santé abordables, des lois sociales efficaces, une retraite publique sûre et de haut niveau, et une véritable sécurité sociale, base de la sécurité tout court.

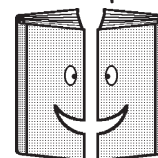
Ce patrimoine social sans égal, c'est à nous qu'il appartient. Pour l'immense majorité de la population, c'est d'ailleurs le seul patrimoine important dont nous ayons hérité : plutôt que de le « sauver » en l'asphyxiant, nous voulons le reprendre et le mener plus loin.

Et c'est à nous d'agir ; les intérêts en jeux sont

trop grands pour qu'on puisse croire qu'il suffira de quelques explications pour arrêter les dépeceurs de la Sécu. Nous allons, dans toute l'Europe, vers un affrontement majeur sur cette question. C'est pour cela qu'il faudra, à terme, créer sur quelques objectifs majeurs un front large, par-dessus la frontière linguistique et par-dessus les frontières de l'Union. La LBC et la CNE, qui représentent ensemble plus de 450.000 personnes au sein de la CSC, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, entendent mener campagne, ensemble et avec celles et ceux qui le voudront, pour rappeler aux travailleurs et aux citoyens de nos régions que « c'est à nous ».

Que presque tous les pays d'Europe soient dans une situation semblable peut servir à nos adversaires pour tenter de nous désespérer. Nous y voyons, à l'inverse, une chance et une responsabilité. La situation des citoyens d'Europe est bien préférable à celle que nous connaissions, il y a 60 ans, quand nos aïeux fondèrent la Sécu. Il appartient à notre génération de faire en sorte que nos enfants ne doivent pas, un jour nous demander : « dis, pourquoi avais-tu des droits que, moi, je n'aurai pas ? ».

A lire et à débattre...



Agenda



- **11 janvier** à 18h45
Café Politique d'Attac : **Femmes et politique : je t'aime, moi non plus?**
à l'UPJB (61 rue de la victoire, 1060 Bruxelles) / Infos : www.bxl.attac.be
- **13 janvier** à 20h15
Première AG de la **plate-forme non à la constitution européenne** (cf. appel page 16)
à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : www.nonalaconstitutioneuropeenne.be
- **20 janvier**
 - à 20h30 : Débat : **Comment lutter contre les partis fascistes, ici et maintenant?**
avec Manuel Abramowicz
 - à 21h30 : film **LIAM** de Stephen Frears
Cinéma d'Attac à l'Arenberg (Galeries de la Reine, 1000 Bxl)
Infos : www.bxl.attac.be
- **26 janvier** à 20h
Le Rapport général sur l'état de la pauvreté a 10 ans : venez en débattre avec
Emmanuelle Devillé (Centre pour l'Egalité des chances) et Annette Perdaens
(Observatoire de la Santé et du Social)
Conseil d'animation du Collectif, à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bxl
Infos : 02.218.09.90 – www.asbl-csce.be
- **1^{er} février** à 20h
AG de la plate-forme contre la chasse aux chômeurs
à Bouillon de Cultures, rue Philomène 41, 1030 Bruxelles
Infos : 02 218 09 90 – www.stopchasseauxchomeurs.be
- **2 février** à 20h
Chantiers internationaux et nationaux : Agir dans la solidarité
TOUReS (Tourisme Responsable asbl)
au « Cercle des Voyageurs », rue des Grands Carmes 18 à 1000 Bruxelles
Infos : 0475 77 84 01 - toures2002@yahoo.com - www.toures2002.be
- **9 février** à 9h30
Stop à la chasse aux chômeurs : **interpellation du directeur régional de l'ONEm** et des
représentants des partis de la majorité, remise de pétitions. Organisé par le comité liégeois
de la Plate-forme « Stop à la chasse aux Chômeurs » avec la FGTB et la CSC Liège-Huy-
Waremmé. A Liège, rue Natalis (devant l'ONEM)
Infos : 0800/25.603 (n°gratuit) - contact.liege@stopchasseauxchomeurs.be
- **14 février** durant toute la journée
Les Paradis fiscaux - avec la participation de représentants du Tax Justice Network
(J.Christensen et B.Gurtner), d'experts de l'OCDE et des parlementaires...
Organisé par la *Commission Mondialisation du Parlement* et les 2 réseaux belges d'Action
contre la spéculation financière
à la Maison des Parlementaires, rue de Louvain 21, à Bruxelles
Infos : F.Gobbe (Kairos Europe WB) 02 762 39 20 - francois.gobbe@belgacom.net;
I.Franck (Réseau spéculation) 02 227 66 80 - if@entraide.be
- **15 février** à 20h
Débat avec représentants des 4 principaux partis de la commune d'Ixelles
Organisé par le comité ixellois de la Plate-forme « Stop à la chasse aux Chômeurs »
A la Maison de la paix (35, rue Van Elewijck)
Infos : 0474 916 459 ou 0499 439 350 – pfixelles@hotmail.com
- **5 mars**
6^{ème} fête anniversaire d'Attac Bruxelles
Infos : www.bxl.attac.be



Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Nous avons besoin de vous !

Nous continuons nos chantiers, fidèles à notre préoccupation centrale : **renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.**

- actuellement, nous sommes engagés dans la plate-forme « **Stop à la chasse aux chômeurs** » pour laquelle nous assumons aussi le soutien logistique.
- nous poursuivons la **publication du journal**, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publication, frais d'envoi) et également à une partie de nos frais de personnel, car nous avons à présent deux travailleurs. Nous assurons seuls ces coûts (y compris les frais d'impression du journal, depuis 2003). Vous comprendrez donc l'importance de votre soutien financier pour la poursuite de notre travail.

Vous pouvez nous aider :

- en mettant en route un **ordre permanent mensuel** (de 5 à 15 euros)
- en faisant connaître notre journal autour de vous et en versant votre abonnement à temps
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail (notamment pour la recherche de moyens de financement).

Abonnements (*ajouter en communication : ABO*)

15 euros/an : travailleurs
8 euros/an : sans emploi et étudiants
30 euros/an : organisations
40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

Cotisations de membre (*ajouter en communication : COTIS*)

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales)

30 euros/an : travailleurs
15 euros/an : sans emploi et étudiants
60 euros/an : organisations
30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi

Numéro de compte (au nom du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion) :

068 - 2370559 - 03
523 - 0800384 - 15 (banque Triodos)

Pour nous contacter : (Yves Martens)

adresse : 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles
téléphone : 02 - 218.09.90
fax : 02 - 218.09.90
courriel : info@asbl-csce.be
site internet : <http://www.asbl-csce.be>

*Merci à tou(te)s pour votre soutien !
et bienvenue parmi nous pour celles et ceux qui veulent nous donner un coup de main !*

NOTES

Journal de Collette

Du 1er octobre
au 30 novembre 2004

BER

OCTOBRE 2004

Vendredi 1

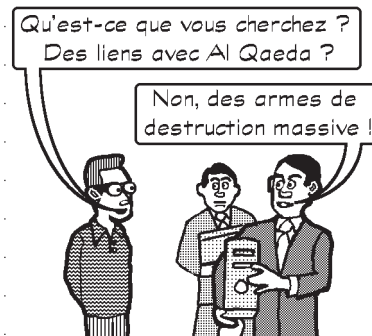
Si les syndicats n'acceptent pas 350 licenciements, Nestlé menace de vendre Perrier, dont la production est trop coûteuse.



OCTOBRE 2004

Samedi 9

Le FBI débranche le serveur d'Indymédia et provoque la disparition d'une vingtaine de sites internet altermondialistes.

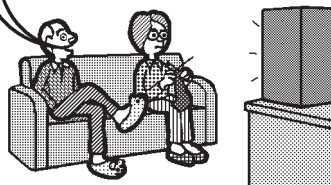


OCTOBRE 2004

Mercredi 13

N'épargnant pas assez pour leurs pensions, 12 millions de Britanniques seront pauvres quand ils seront à la retraite.

Maintenant, je comprends pourquoi il y a autant de vieux acteurs dans les séries anglaises. C'est par pure nécessité.

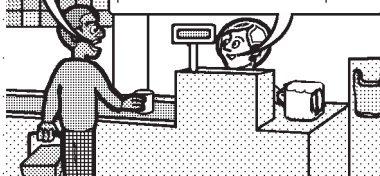


OCTOBRE 2004

Vendredi 22

Food Lion, la filiale américaine de Delhaize, verse 78 % de ses dons à des candidats républicains.

Si vous continuez à soutenir Bush, je n'achèterai plus rien ici.
S'il est élu, un minimexé comme vous n'achètera probablement nulle part.

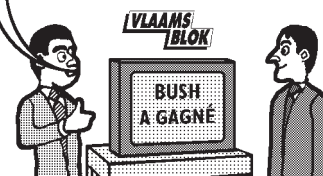


NOVEMBRE 2004

Jeudi 4

"Four more years": George W. Bush gagne les élections présidentielles aux Etats-Unis.

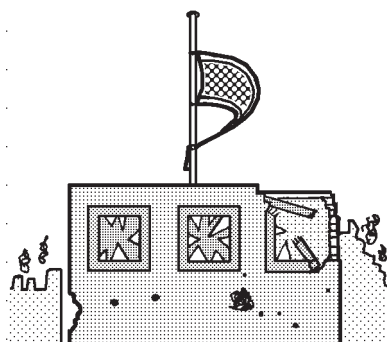
Bush est comme nous. Peu important les mensonges qu'il dit ou les gaffes qu'il commet, il y a chaque fois plus de gens qui votent pour lui.



NOVEMBRE 2004

Vendredi 12

Le monde dit adieu à Yasser Arafat, le premier président élu de Palestine, mort dans un hôpital à Paris.



NOVEMBRE 2004

Lundi 22

Le prix de l'immobilier continuera à augmenter pendant les trois à cinq années qui viennent.

Il faut voir comment le prix de l'immobilier grimpe. C'est dingue ce que l'on économisera les prochaines années.



NOVEMBRE 2004

Lundi 29

La firme GlaxoSmithKline doit se justifier en justice pour avoir testé des médicaments anti-sida sur des enfants pauvres.

Je sais que ce sont des cobayes, mais il ne faut quand même pas exagérer.

